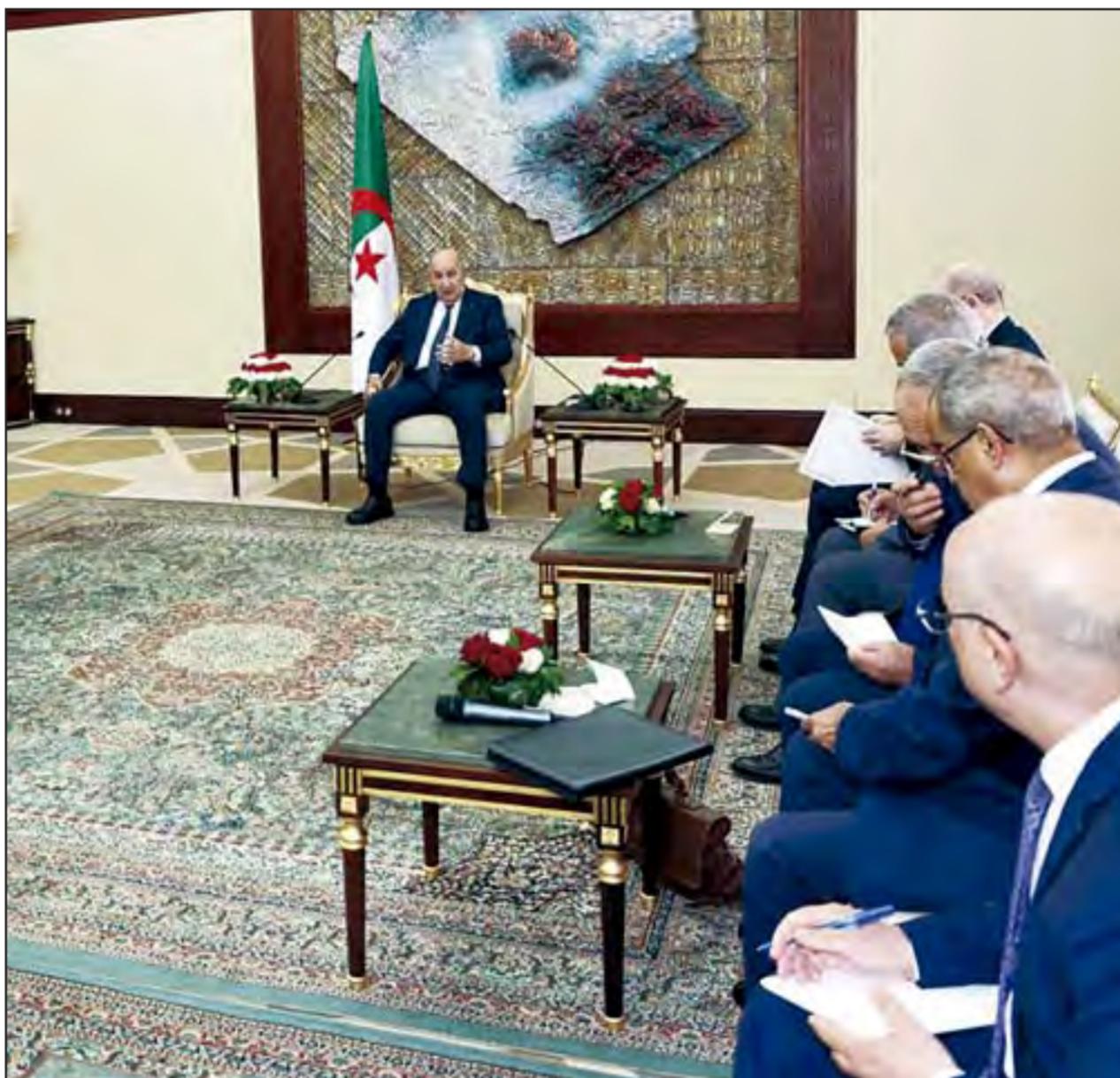


INVESTISSEMENT, FONCIER ÉCONOMIQUE, RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT DES CRÉDITS... **LE SATISFECIT DU PATRONAT**



Les nouvelles mesures prises par le gouvernement pour la promotion de l'investissement, dont la mise en place d'un nouveau cadre juridique avec tous les textes d'application, sont saluées par le patronat.

Lire en page 3

ANALYSE

Agriculture,
artisanat et écotourisme
**QUELLE ÉCONOMIE POUR LES
COMMUNES DE MONTAGNE ?**



Dans le cadre des efforts de l'État tendus vers le développement des infrastructures et équipements publics et, également, dans la logique des soutiens publics apportés à l'investissement productif, les zones et communes de montagne attendent leur part de développement. Ce n'est que justice pour ces espaces qui ont abrité la révolution armée contre l'occupation coloniale et qui apportent à l'ensemble du pays leur part de diversité et d'humanité. Sans doute que le concept de patrimoine, matériel et immatériel, ne rend pas, à lui seul, toute l'ampleur de ces dimensions et de cette profondeur socio-historique.

Lire en page 4

ENTRETIEN

**MOHAMED KHITER, EXPERT
JUDICIAIRE EN
TÉLÉCOMMUNICATIONS :**

«Le Talkie-walkie est indiqué pour libérer les fréquences nécessaires à la 5G» P5

CONTRIBUTION

**LA MASCARADE DU «SOMMET»
POUR LA PAIX EN UKRAINE**

Un nouveau fiasco de Zelensky PP, 7, 8 et 9

MONDE

SELON PLUSIEURS ONG

Le drame migratoire de Nador-Melilla «n'était pas un accident» P10



Startups

L'ASF organise une formation à l'USTHB

Le Fonds algérien des start-up (Algerian Startup Fund-ASF) a organisé une session de formation à l'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene (USTHB), pour expliquer les différents mécanismes de financement et la méthode d'inscription sur la plateforme ASF.DZ, a indiqué, mercredi, un communiqué de l'université. Cette session de formation qui s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement permanent des start-up, a été animée par des experts de l'ASF au profit des membres de la commission d'accompagnement des incubateurs dans les spécialités de la comptabilité et des techniques bancaires, outre les spécialités de la finance. Lors de cette session, organisée la semaine dernière, les experts ont expliqué les différents mécanismes de financement notamment le mécanisme de l'ASF et informé l'ensemble des commissions des incubateurs sur les méthodes d'élaboration du plan de charge du Fonds (fiche technique et économique), en plus de la méthode d'inscription sur la plateforme ASF.DZ afin de former les étudiants porteurs de projets et ceux détenteurs d'un label. A noter que cette session de formation s'est déroulée en présence du recteur de l'USTHB, Djamel Eddine Akretche, du Directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT), Mohamed Bouhicha, et du



président de la Commission nationale de coordination et de suivi de l'innovation et des incubateurs universitaires, Ahmed Mir, ainsi que de cadres de la DGRSDT

et du Directeur général de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (Anvredet), Rabah Fraga.

Service national

Les jeunes nés avant le 1 janvier 1995 non encore incorporés dispensés

Le ministère de la Défense nationale a annoncé, hier, mercredi, dans un communiqué, que les jeunes citoyens nés avant le 1 janvier 1995, non encore incorporés, sont dispensés des obligations du service national. "Conformément aux dispositions du décret présidentiel 24-184 du 11 juin 2024 portant dispense des citoyens assujettis aux obligations du service national, décidée par Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, le ministère de la Défense nationale porte à la connaissance des jeunes citoyens nés avant le 1 janvier 1995, non encore incorporés, qu'ils sont invités à se rapprocher des structures du service national dont ils relèvent, pour satisfaire aux formalités administratives inhérentes à cette opération, munis d'une copie de la carte d'identité nationale et de deux photos d'identité", note la même source.

Ainsi, le calendrier de passage des citoyens concernés au niveau des structures du service national est fixé suivant le mois de naissance et s'établit comme suit:

- Les personnes nées en janvier (du 30 juin au 4 juillet 2024)

- Les personnes nées en février (du 7 au 11 juillet 2024)

- Les personnes nées en mars (du 14 au 18 juillet 2024)

- Les personnes nées en avril (du 21 au 25 juillet 2024)

- Les personnes nées en mai (du 28 juillet au 1er août 2024)

- Les personnes nées en juin (du 4 au 8 août 2024)

- Les personnes nées en juillet (du 11 au 15 août 2024)

- Les personnes nées en août (du 18 au 22 août 2024)

- Les personnes nées en septembre (du 25 au 29 août 2024)

- Les personnes nées en octobre (du 1er au 5 septembre 2024)

- Les personnes nées en novembre (du 8 au 12 septembre 2024)

- Les personnes nées en décembre (du 15 au 19 septembre 2024).

Dans l'intégration des jeunes dans le processus de développement

La présidente du CNESE valorise depuis Malte les efforts de l'Algérie

La présidente du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Rabia Kherfi, a valorisé à Malte, lors du Sommet euro-méditerranéen annuel des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, les efforts de l'Algérie dans l'intégration des jeunes, affirmant que l'Algérie considère sa jeunesse comme un "partenaire à part entière" dans le processus du développement socioéconomique et la prise de décisions, indique mercredi un communiqué du Conseil. Lors de sa participation à la première séance du Sommet (18-19 juin), à la tête d'une délégation du Conseil, consacrée à "l'implication des jeunes dans les processus participatifs du monde du travail", Mme Kherfi a souligné "les efforts de l'Algérie dans l'intégration des jeunes dans le développement socioéconomique du pays", soulignant que l'Algérie considère sa jeunesse comme un

"partenaire à part entière et actif dans les processus du développement socioéconomique". Dans ce cadre, la présidente du CNESE a mis en avant "le climat propice en Algérie, caractérisé par la mise en place de politiques intégrées visant à promouvoir l'entrepreneuriat, y compris la création d'un ministère chargé de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises en 2020, ainsi que l'élaboration d'un nouveau cadre juridique pour la profession libérale en vue de faciliter aux jeunes l'exercice des activités économiques dans les domaines de l'économie de la connaissance, de l'innovation et de la numérisation. Il s'agit, en outre, de la création de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur (ANAE), de la création du Fonds national de soutien des start-up, ainsi que d'un réseau d'incubateurs pour les jeunes porteurs de projets dans les universités et à travers tout le territoire national.

En matière d'encadrement du Hadj

L'Algérie remporte le prix de l'excellence «Labeitom»

L'Algérie a remporté, mardi à la Mecque, le prix "Labeitom" pour l'excellence des services rendus aux pèlerins dans la catégorie des Grands bureaux des affaires du Hadj en matière d'encadrement de l'opération du Hadj, et ce lors de la cérémonie de clôture de la saison du Hadj tenue en présence du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, et du Directeur général de l'Office national du Pèlerinage et de la Omra (ONPO), Salah Bouterfa. "Les efforts de l'Algérie en matière d'encadrement de l'opération du Hadj ont été couronnés par le grand prix "Labeitom", qui constitue un nouvel exploit pour notre pays", a

indiqué M. Belmehdi dans une déclaration à la presse. "Nous sommes, grâce à Dieu, parmi les meilleures délégations notamment dans la catégorie pour laquelle nous avons décroché ce prix. Toutes nos félicitations à nos frères qui ont contribué à cet exploit et pour ces efforts bénis ainsi qu'à tous les secteurs ayant participé à la préparation de l'opération du Hadj et à tous les membres de la mission du Bureau des affaires des pèlerins algériens. Félicitations à tous et à davantage de succès et de réussite inchallah", ajoute le ministre. Il a également affirmé que la mission redoublera d'efforts pour la prochaine saison et ce "dès aujourd'hui inchallah".

Investissement, foncier économique, réduction des taux d'intérêt des crédits...

Le satisfecit du patronat

Les nouvelles mesures prises par le gouvernement pour la promotion de l'investissement, dont la mise en place d'un nouveau cadre juridique avec tous les textes d'application, sont saluées par le patronat.

Par Akrem R.

Les projets d'investissement enregistrés au niveau de l'Agence algérienne de la promotion de l'investissement (AAPI), au nombre de près de 8000 et d'une valeur de 3400 milliards de DA, témoigne du retour de la confiance chez les opérateurs économiques et investisseurs, y compris les étrangers, dont pas moins de 150 projets en partenariats ou en IDE sont également enregistrés au niveau de cette Agence.

En effet, ce nouveau dispositif réglementaire a révolutionné également la gestion du foncier économique, et ce, contrairement aux années précédentes, où le foncier était la première contrainte pour l'investisseur, affirme Ali Oumellal, directeur général du Renouveau économique algérien (CREA), en rappelant que beaucoup du foncier avait été attribué, mais peu de projets ont été concrétisés.

Les choses ont évolué maintenant, grâce à la nouvelle loi sur l'investissement, et en particulier, avec la mise en service d'une plate-forme numérique pour la demande et l'attribution du foncier industriel, touristique et urbain. «C'est très bien d'avoir organisé le foncier. Aujourd'hui l'ensemble des outils sont mis en place avec la création de trois Agences de gestion du foncier, indique Ali Oumellal dans une déclaration à la radio nationale «Chaîne III»

En effet, sur les 400 assiettes de foncier industriel rendues disponibles sur la plateforme numérique de l'investisseur de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), 240 ont déjà connu des attributions, et « nous, au CREA, nous considérons cela comme un grand acquis », déclare-t-il, en indiquant que cette plate-forme est «un outil performant qui offre transparence, célérité et équité ».

Le DG du syndicat patronal d'entreprises publiques et privées a précisé qu'à présent, «nous avons plus de visibilité sur le foncier existant à travers la création des trois agences dédiées chacune à un secteur, à savoir l'Agence du foncier urbain, celle du touristique et celle pour le foncier industriel ».

Pour le directeur général du CREA, avant la nouvelle loi



sur le foncier économique, publiée au journal officiel en novembre 2023, cet outil indispensable à tout investissement qu'est le foncier, n'était géré que par des textes réglementaires éparpillés à travers des lois de finances. Mais depuis, la promulgation de cette loi entièrement dédiée, suivie aussitôt par cinq textes d'application, « les priorités ont été clairement définies ».

De nouvelles zones industrielles à créer

Indiquant que le CREA est un partenaire de l'AAPI, il précisera que «nous faisons la remontée des difficultés des opérateurs et investisseurs et également des propositions et des solutions pour les problèmes existants». Pour lui, la création de ces trois agences, chargées de la gestion et de l'aménagement du foncier, est une bonne chose. Ces agences ont également la possibilité de lancer des opérations d'aménagement en partenariat avec des opérateurs privés notamment. Une démarche qui permettra de réduire les charges de l'Etat, mais surtout de repeupler de nouveaux territoires à travers l'investissement. «De nouvelles zones industrielles peuvent être créées tout au long de l'autoroute Est-Ouest d'une longueur de 1200 km», affirme-t-il. En clair, la nouvelle politique mise en place par l'Etat commence à donner des résultats sur le terrain. Un taux de croissance de 4,3% a été enregistré. De très bons in-

indices concernant la reprise de l'économie nationale, dira-t-il.

Révision en baisse des taux d'intérêt bancaire

S'agissant de la révision en baisse des taux d'intérêt sur les crédits bancaires, le représentant du CREA a salué cette décision du gouvernement, en rappelant que les taux appliqués actuellement, variant entre 8,5 à 9%, sont parfois dissuasifs pour l'investisseur. «C'est intéressant que les taux soient réduits. Les taux importants grèvent les investissements et la compétitivité des entreprises notamment à l'export. Pour nous, c'est une très bonne mesure», souligne-t-il,

en notant que les doléances sur les traitements de dossiers d'investissement par les banques sont en net recul. Ceci est un signe de la modernisation de nos banques et de l'amélioration de la prise en charge des investisseurs, indique-t-il, en soulignant la nécessité de s'orienter vers de nouveaux modes de financement. Il a cité, à titre d'exemple, le financement alternatif assuré par des sociétés capital investissement. C'est un mode qui n'est pas très connu chez les investisseurs algériens, a-t-il fait savoir, en annonçant que des campagnes de sensibilisations seront lancées pour faire connaître ces nouveaux

modes, à l'instar de la Bourse considérée comme étant un levier important de levées des fonds. «Les choses vont dans le bon sens pour le développement de nouveaux modes de financement», souligne-t-il.

Des initiatives pour la préservation du pouvoir d'achat

Enfin, dans le secteur du tourisme, le même responsable a évoqué l'accord majeur signé entre le CREA et les opérateurs touristiques. Cet accord vise à promouvoir des offres attractives. Le site Algeria Invest, relevant de l'Office National du Tourisme, sera réactivé, accompagné d'une campagne médiatique pour stimuler l'investissement touristique. Ali Oumellal a précisé que le CREA continue également de soutenir le pouvoir d'achat des Algériens en initiant des opérations citoyennes, démontrant ainsi son engagement à renforcer l'économie nationale et améliorer la qualité de vie des citoyens.

D'ailleurs, d'autres initiatives similaires à celle du mois de Ramadan seront organisées incessamment, notamment à l'approche de la rentrée scolaire. «Nous prévoyons une opération sur les articles scolaires et une autre avec les producteurs d'électroménagers pour accompagner la vaste opération de distribution de logements. Des packs seront proposés aux ménages», conclut-il.

A.R.

Aïd El Adha Respect quasi-total du programme de permanence par les commerçants

Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations a indiqué, au troisième jour de Aïd El-Adha, que le programme de permanence a été respecté à 99,98% par les commerçants, a indiqué mardi un communiqué du ministère.

"Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations a enregistré un respect quasi-total (99,98%) du programme de permanence, au troisième jour de l'Aïd, soit 52.370 commerçants (neuf n'ayant pas respecté le programme), d'un total de 52.379 commerçants mobilisés".

Le ministère a exprimé sa "considération pour l'ensemble des commerçants et les remercie d'avoir été au service du client, ce qui a contribué de façon significative à assurer la disponi-

bilité des produits et des services vitaux", valorisant, également, "le rôle des commerçants non mobilisés qui ont pris l'initiative d'ouvrir leurs commerces".

Elle a, en outre, "salué les efforts des agents de contrôle qui ont veillé à garantir la bonne mise en oeuvre du programme de permanence, au contrôle des prix et à la qualité des services proposés", tout en saluant également le rôle efficace des opérateurs économiques et des unités de production qui ont maintenu leurs services durant cette occasion religieuse.

Le ministère a, par ailleurs, rappelé l'ensemble de commerçant et d'opérateurs économiques à reprendre du service à partir de mercredi 19 juin 2024, conclut le communiqué.

R. N.

Agriculture, artisanat et écotourisme

Quelle économie pour les communes de montagne ?

Dans le cadre des efforts de l'État tendus vers le développement des infrastructures et équipements publics et, également, dans la logique des soutiens publics apportés à l'investissement productif, les zones et communes de montagne attendent leur part de développement. Ce n'est que justice pour ces espaces qui ont abrité la révolution armée contre l'occupation coloniale et qui apportent à l'ensemble du pays leur part de diversité et d'humanité. Sans doute que le concept de patrimoine, matériel et immatériel, ne rend pas, à lui seul, toute l'ampleur de ces dimensions et de cette profondeur socio-historique.



Par Amar Naït Messaoud

Lieu d'habitat, de dur labeur et d'enracinement humain, la montagne constitue une partie intégrante de l'espace national, à côté de la steppe, des ergs, regs et oasis de notre grand Sahara, ainsi que de la zone côtière. Elle enrichit toute cette palette d'espaces, de sa culture, de son histoire et de son savoir-faire. Les images que montrent la télévision sur la beauté et la féerie des paysages de la montagne allant de monts de Daïa jusqu'à la Medjerda, en passant par l'Ouarsenis, le Dahra, le Titteri, le Djurdjura, les Bibans, les Babors-, contrastent parfois de manière franche avec la souffrance des habitants des bourgades reculées où, par exemple, les élèves ont été, pendant certains hivers rigoureux, mis en congé forcé pendant plusieurs jours à la tombée de la neige qui a obstrué les routes. En vérité, vu le retard pris dans la prise en charge dans le développement effectif des zones de montagne, les problèmes que vivent ces régions sont loin de se limiter à une saison quelconque. Les feux de forêts concernent en premier lieu ces régions, avec leur lot de dégâts, allant du patrimoine oléicole jusqu'à, parfois, des pertes humaines. Le phénomène d'érosion, lui également, charrie ses conséquences désastreuses en matière de glissements de terrain et de transport de matériaux solides les plus fertiles par le travail d'érosion sur des terrains qui ont perdu leur couverture végétale en hiver. D'où, la régression, voire la perte de la fertilité des sols et des menaces réelles sur les infrastructures et équipements (routes, chemins de fer, pistes rurales, immeubles, maisons de campagne, écoles,...).

LE TOURISME DE MONTAGNE SE FAIT ATTENDRE

De même, les potentialités touristiques des zones de montagne



sont mal exploitées ou sous-exploitées, se limitant aux flux anarchiques de visiteurs sur les parcs de Chréa et Tikjda à la vue du moindre flocon de neige. L'hygiène et la salubrité publiques sur ces lieux sont les vertus les moins partagées. Sur un grand nombre de zones d'expansion et sites touristiques (ZEST), identifiées sur le terrain et ayant même bénéficié d'études par le ministère de tutelle sur les régions de montagne, très peu ont vu le jour. Les autres se sont confrontées à la grande problématique du foncier. La génération des jeunes des années 70' du siècle dernier se souviennent encore des processions de touristes étrangers qui se rendaient de manière naturelle dans les grottes, les gouffres, les pics, les sources, les vertes vallées et les forêts de nos montagnes. On était encore loin de la notion de zone touristique qui s'imposera dans la littérature administrative algérienne à partir des années 1990. La décennie noire ayant cassé tous les ressorts de la société et de l'économie algérienne, le secteur du tourisme, dans son ensemble, entra en hibernation.

Avec les programmes de développement rural initiés au début des années 2000, un espoir de jonction des actions était né, particulièrement dans le contexte de ce qui fut appelé « thèmes fédérateurs ». Certains de ces thèmes, autour desquels gravitaient des actions de développement rural, étaient centrés sur la réhabilitation des anciens villages ou habitations et la promotion du

patrimoine matériel et immatériel tendant, avec l'intégration et la promotion des produits du terroir, à créer des activités et des emplois censés contribuer à la stabilisation des populations de l'arrière-pays montagneux et des régions rurales des plaines et de la steppe. C'était là également un moyen idéal de booster l'attractivité touristiques des zones rurales, et plus singulièrement des espaces montagneux. Néanmoins, cette vision novatrice, initiée par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, et par laquelle il a créé des connexions avec un grand nombre d'autres départements ministériels, avait la vie brève. L'intersectorialité n'avait pas joué à fond. En outre, les projets de développement rural ont subi un coup de frein à la fin de l'année 2014, année d'inscription des derniers projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI).

UN ESPACE SPÉCIFIQUE QUI REQUIERT UN TRAITEMENT ADAPTÉ

L'on sait que, en raison de l'ensemble des critères qui fondent le classement des zones de montagne (relief accidenté, altitude, sévérité des conditions climatiques, difficultés de construction, rareté du foncier et indivision de la propriété, érosion des sols, glissements de terrain, surcoût pour la réalisation des infrastructures et équipements publics,...), le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), intègre dans son corpus les zones de montagne

comme étant des espaces spécifiques dont le diagnostic, le traitement et le développement sont censés relever désormais d'une politique adaptée, claire et judicieuse, ciblant aussi bien le développement économique et social des ménages ruraux qui y résident, que la réhabilitation de ces zones en tant que territoires spécifiques, réserves de la diversité biologique et sources d'attractivité pour la récréation et l'écotourisme.

Pour se faire une idée de l'importance des zones de montagne dans notre pays, il y a lieu de rappeler certaines données géographiques et humaines propres à ces espaces spécifiques. La montagne représente un espace complexe d'administration territoriale, d'investissement économique et de gestion des ressources. Sur l'ensemble du territoire algérien, la montagne représente 3,66% de superficie, soit 8 millions d'hectares. Cependant, par rapport aux zones les plus habitées du pays, à savoir la bande allant de la côte aux portes des Hauts Plateaux, le système montagneux représente 60% du territoire. Il est habité par environ 10 millions de personnes, ce qui représente presque le quart de la population totale du pays.

Il est établi que les montagnes du Maghreb en général, et principalement la chaîne de l'Atlas tellien, abrite une population très dense. Sur le Djurdjura, les Bibans, les Babors et l'Ouarsenis, la densité démographique dépasse parfois 500 habitants au kilomètre carré, voire 1000, dans cer-

tains endroits. Dans les wilayas de Jijel, Bejaïa, Skikda et Tizi Ouzou, la zone de montagne occupe plus 60 % de la superficie globale.

On sait que certaines parties spécifiques à l'intérieur de ces zones de montagne ont été classées comme réserves de la biodiversité et érigées en parcs nationaux (parcs nationaux du Djurdjura, Belezma, Chréa, Theniet El Had,...).

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE

Le dossier des zones de montagne a donné lieu à des études réalisées par le Centre national des études en économie appliquée (Ceneap). Commencées en 2009, ces études ont fait l'objet de réception trois ans plus tard. C'est l'ancien ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement qui a commandé ces études qui visent l'identification et la classification des zones de montagne selon les termes de la loi n°04-03 du 23 juin 2004 relative à la "protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable" et le décret exécutif n° 05-469 du 10 décembre 2005 fixant les études et les consultations préalables ainsi que les procédures y afférentes.

En raison de pratiques anarchiques et peu réfléchies en matière de gestion de ces espaces spécifiques, d'exode forcé dû au chômage et à l'insécurité au cours des années 90', les zones de montagne n'avaient pas bénéficié de plans appropriés et adaptés en matière de gestion du territoire, du cadre de vie, de création de richesses et de valorisation de tous ses produits et sous-produits.

La vision du gouvernement qui s'ouvre sur une nouvelle division administrative du pays et sur l'octroi de nouvelles prérogatives aux élus locaux dans le cadre des codes de la commune et de la wilaya révisés et rénovés, peut constituer une opportunité pour mieux cerner sur tous les angles, l'espace géographique qu'est la montagne. À cet effet, une politique de concertation et d'échanges devrait être initiée par l'administration et les instances élues en direction des populations, à travers les associations, les comités de village et les organisations professionnelles des métiers ruraux (agriculture de montagne, artisanat, produits du terroir,...), et ce, afin d'asseoir une véritable gestion participative de ces zones sensibles, dans un cadre économiquement et socialement viable et écologiquement durable.

A. N. M.

Mohamed Khiter, expert judiciaire en télécommunications : «Le Talkie-walkie est indiqué pour libérer les fréquences nécessaires à la 5G»

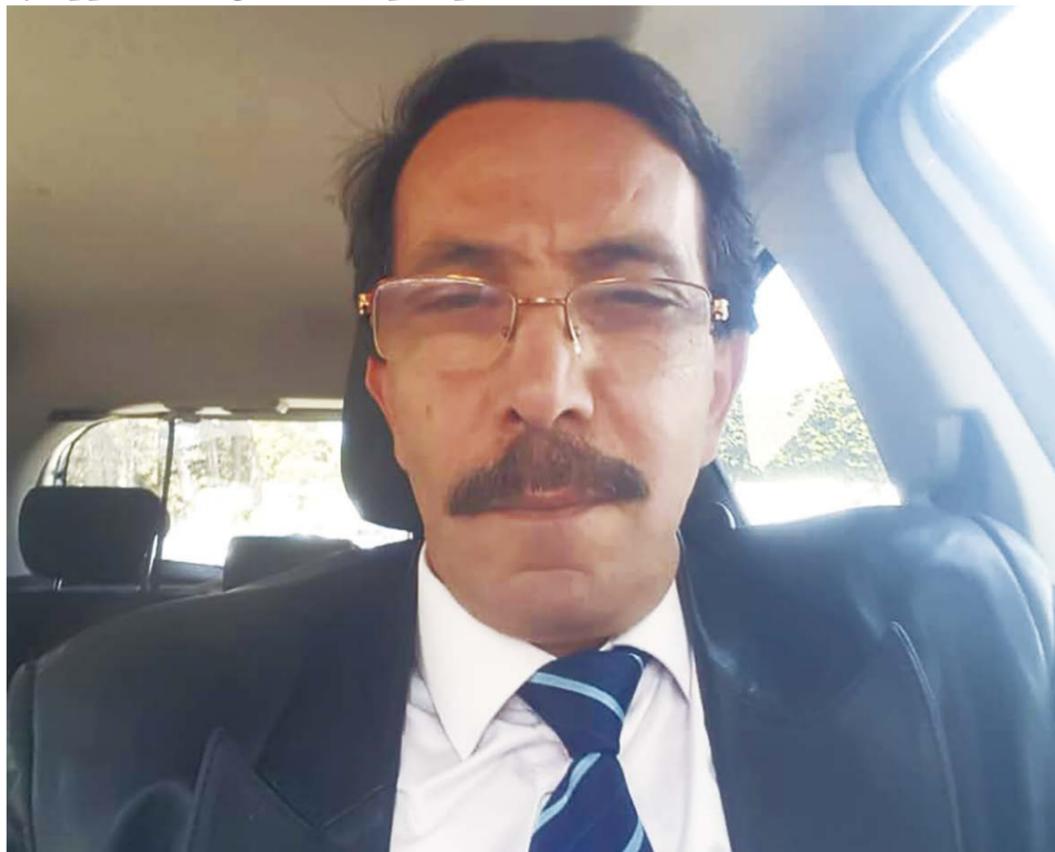
Mohamed Khiter est expert judiciaire assermenté en télécommunications auprès des cours et des tribunaux. Il est également spécialisé en assurances télécoms. Mohamed Khiter assure aussi des missions de consultant et de formateur indépendant. Dans ce court entretien, il revient sur les importantes avancées réalisées en Algérie et dans le monde, en y apportant également quelques solutions sur l'utilisation de la 5G. Écoutons-le.



Entretien réalisé par Zoheir Zaid
Eco Times : Comment se présente, selon vous, l'écosystème des télécommunications en Algérie ?

Mohamed Khiter : L'Algérie réalise de grands défis en matière de développement technologique de l'information et de communications (TIC), par l'introduction d'une réglementation efficace. Les télécommunications sont devenues l'arme de l'économie mondiale. Pour cela, l'Algérie doit s'appliquer à avoir un réseau efficace afin de mieux concrétiser son développement économique.

La protection de nos données demeure le cheval de bataille de toutes les nations soucieuses de concrétiser la souveraineté numérique. Pour ce faire, l'Algérie doit procéder à la mise en place des systèmes de sécurisation à tous les niveaux, notamment, en se dotant d'équipements soft et hard, ainsi que la mise en place d'une réglementation adéquate.



L'Algérie a lancé beaucoup de chantiers visant, d'une manière générale, à faire avancer la transformation digitale, notamment la réalisation d'un data-center en collaboration avec Huawei, l'actualisation du référentiel d'interopérabilité. Où en est-on en Algérie ?

L'utilisation des systèmes de télécommunications, d'une manière adaptée aux besoins des populations et en fonction des normes mondiales, permettent largement d'avoir une avancée considérable dans la digitalisation.

Une question récurrente à l'aune de chaque acte lié à la transformation digitale, à savoir, comment assurer la protection de nos données ?

Oui, effectivement, la protection de nos données demeure le cheval de bataille de toutes les nations soucieuses de concrétiser la souveraineté numérique. Pour ce

La libération des fréquences utilisées dans la radio communication : le talkie-walkie peut résoudre la problématique d'indisponibilité des fréquences pour la réalisation de la 5G. Ces systèmes de radio peuvent être remplacés par le système GSM actuel de chaque opérateur en Algérie, ce qui permet d'avoir des avantages considérables, notamment en voix : il y a la data et en un temps T en des délais assez courts.

faire, l'Algérie doit procéder à la mise en place des systèmes de sécurisation à tous les niveaux, notamment, en se dotant d'équipements soft et hard, ainsi que la mise en place d'une réglementation adéquate.

Récemment, lors d'ICT MAGHREB, qui s'est tenu

du 23 au 25 avril 2024, à Alger, au cours d'un panel sur la 5G, les intervenants ont soulevé la problématique de

libérer les fréquences, préalable pour la réalisation de la 5G. Comment cela est-ce possible ?

La libération des fréquences utilisées dans la radio communication : le talkie-walkie peut résoudre la problématique d'indisponibilité des fréquences pour

la réalisation de la 5G. Ces systèmes de radio peuvent être remplacés par le système GSM actuel de chaque opérateur en Algérie, ce qui permet d'avoir des avantages considérables, notamment en voix : il y a la data et en un temps T en des délais assez courts.

Dans la foulée, comment, selon vous, l'événementiel peut-il impacter le développement des télécommunications en Algérie ?

Oui l'événementiel peut impacter le développement des télécommunications. Toutefois, des préalables doivent être mis en place, notamment, l'organisation qui doit être faite par des professionnels, et le visitorat qui doit être composé essentiellement de professionnels. Enfin, le contenu du programme doit être riche en partage d'expériences et en nouveautés à même d'assurer le développement du pays.

Le citoyen lambda, lui, en dépit de ces chantiers, ne ressent pas l'impact du développement des télécommunications. Votre avis là-dessus et quel remède y apporter ?

Nous pensons que le citoyen du monde entier, pas seulement en Algérie, depuis l'intégration de la téléphonie mobile, n'est pas indifférent au développement des télécommunications. Pour s'en convaincre, vous n'avez qu'à voir le nombre d'abonnés en GSM, depuis 2000 en Algérie, par rapport aux chiffres actuels : une augmentation exponentielle. Les chiffres sont éloquentes : elles illustrent, au moins en partie, l'analyse globale qui en est faite, une nette différence entre utilisation du téléphone fixe et du téléphone mobile. En conclusion : la téléphonie mobile a révolutionné et impacté la vie sociale de tous les citoyens du monde entier.

Z. Z.

Pour vos reportages photos & vidéo
Vos films d'entreprise et spots publicitaires

Adressez-vous à Salya.com
salyacomdz@gmail.com ✉
www.salya-dz.com @
Tel: 0661.23.86.86

Salya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Djanet

«Tedjella», plat traditionnel très sollicité par les touristes

Le "Tedjella", un plat traditionnel de très grande popularité à Djanet occupe une bonne place dans la gastronomie du Tassili-N'Ajjer et s'impose comme un mets indétronable et très sollicité aux menus proposés aux touristes convergeant vers la région du Tassili-N'Ajjer.

Dans le souci d'assurer un séjour agréable aux touristes et de satisfaire leur curiosité gastronomique, les agences de tourisme et de voyages s'emploient à enrichir leurs menus en plats culinaires séculaires, dont notamment le plus répandu "Tedjella", mobilisant les meilleurs cuisiniers locaux pour assumer une double mission: préparer un mets ancestral de haute qualité nutritive et promouvoir la destination touristique saharienne. S'agissant de la préparation de ce plat qui tire sa notoriété de la qualité de ses composantes, l'on relève que ce mets est préparé à base de semoule, de viande rouge, chameau ou agneau, et de lentilles, assaisonnées d'une panoplie d'épices d'une saveur impaire, ainsi que d'une galette cuite sous les cendres et le sable chaud durant une durée de plus d'une demi-heure, avant de les déterrer. Selon les explications four-



nies, ce plat, que les opérateurs touristiques vantent les mérites, car composé d'ingrédients riches et tonifiants, nécessite également la préparation d'une sauce, sorte de bouillon dans lequel sont mélangées des légumes aisonnières. Une fois prête, elle va

imbiber la galette émiétée.

«Apanage des habitants de la région»

Approché par l'APS, le chef-cuisinier Moussa Hammel, spécialiste en "Tedjella" à Djanet a avoué que ce plat est "l'apanage des habitants de la

région car, il reflète leur attachement indéfectible à leur gastronomie séculaire".

"Tedjella, qui est suivi de cérémonial de thé à la belle étoile dans une ambiance conviviale d'échange d'idées, témoigne également de l'art de recevoir dans la région", af-

firme Moussa, appelé affectueusement par ses pairs et fans, "l'ingénieur-gastronome". De son côté, la nutritionniste Khadija Benalleul indique que le "Tedjella" constitue un repas complet car riche en éléments nutritifs nécessaires au corps humain.

Les touristes rallient la région du Tassili N'Ajjer sur de longues distances pour découvrir les riches et diverses facettes d'une civilisation socio-culturelle ancestrale, et la gastronomie de la région fait partie de son histoire et du mode de vie qui permet aux habitants de la région de jouir d'une bonne santé.

Pour l'expert en parcours désertiques, Sidi Mohamed Dochi, le "Tedjella" et d'autres mets "se sont imposés par la force des choses dans le quotidien des gens".

"Ici, pour supporter de longues distances à pied, il est nécessaire de prendre des mets tonifiants qui assurent une bonne résistance à la faim".

APS

Chlef

12 projets de travaux d'intérêt public pour le secteur de la solidarité

Douze projets ont été destinés au secteur de la solidarité dans la wilaya de Chlef dans le cadre du dispositif de Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de main d'Ouvre (TUP-HIMO) pour l'exercice 2024, a-t-on appris, auprès de la direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS). Ces 12 projets "TUP-HIMO" touchant des zones reculées de six communes de la wilaya, couvrant les secteurs des forêts, des travaux publics et des ressources en eau, a indiqué à l'APS, le DASS Kamel Benredjem. Il s'agit notamment de projets de correction de cours d'eau et d'entretien des routes communales à Oued Goussine, Beni Haoua, Brira, Beni Rached, Ouled Abbas et Harchoune, et qui assureront l'emploi de la main d'œuvre locale, la consécration de l'intérêt public et la création de projets de développement complémentaires, a-t-il déclaré. Ces projets qui permettront d'employer des chômeurs des communes bénéficiaires dans le cadre d'un contrat de trois mois et

d'une couverture sociale d'une durée d'un an, "sont actuellement au stade des procédures d'annonce et d'attribution des marchés, en vue de leur lancement prochain en réalisation", a précisé le même responsable. La DASS de Chlef a, aussi, bénéficié du financement d'une opération dans le cadre des projets de développement collectif identifiés par les populations des zones enclavées, avec le concours et l'accompagnement des cellules de proximité relevant de l'Agence de développement sociale (ADS), a ajouté la même source. Pour rappel, le dispositif TUP-HIMO vise la création de postes d'emplois et la réhabilitation et l'entretien des infrastructures de base, tandis que le programme de l'ADS a pour objectif de consolider la cohésion sociale au sein des collectivités par l'identification et la mise en œuvre de projets avec la contribution des cellules de proximité de la solidarité nationale, parallèlement au désenclavement des zones isolées et la prise en charge des catégories vulnérables.

Blida

Adhésion des visiteurs des forêts à la décision d'interdiction des barbecues

La décision d'interdiction des barbecues dans les zones forestières et montagneuses ainsi que leurs abords immédiats pour éviter le déclenchement d'incendies de forêts a suscité, à Blida, l'adhésion des visiteurs de ces espaces, a-t-on appris, mardi, auprès de la Conservation des forêts. Les patrouilles de surveillance conjointes déployées dans les zones forestières et montagneuses les plus fréquentées par les visiteurs ont constaté "une adhésion notable des citoyens à la décision d'interdiction des barbecues visant la protection de la ressource forestière du risque des incendies", a indiqué le conservateur des forêts, Mohamed Mokadem. Il a observé qu'il a été constaté, par rapport aux expériences précédentes, qu'"au lendemain de l'Aid El Adha (fête du sacrifice), de nombreuses familles affluent vers les espaces fores-

tiers, dont le Parc national de Chréa, pour organiser des barbecues pouvant être à l'origine de dépôts de feu, d'où la nécessité de les sensibiliser sur les dangers de ce comportement irresponsable", a-t-il déploré.

Aussi, et afin de prévenir le risque d'incendie, des mesures proactives consistant, notamment, en l'intensification des patrouilles de surveillance à travers les zones forestières et montagneuses et leurs alentours, ont été prises par la conservation. Cette démarche vise à veiller au respect de la décision d'interdiction d'organisation de barbecues et à rappeler les sanctions prévues par la loi à l'encontre des contrevenants, dont des peines pouvant aller jusqu'à cinq (5) ans de prison.

Parallèlement à cette opération, la Conservation des forêts de Blida poursuit sa campagne de prévention des

incendies de forêts, à travers les places publiques des communes à fort risque d'incendie, dont celles de la partie Est de la wilaya, à l'instar de Bougara, Larbaâ et Mef-tah, ainsi qu'au niveau du Parc national de Chréa qui reçoit un grand nombre de visiteurs, et de Mouzaia et Ain Romana (à l'ouest). Ces campagnes de sensibilisation ciblent également les riverains des forêts et sont aussi menées dans les mosquées, selon la même source.

Pour rappel, d'autres mesures préventives, s'inscrivant dans le cadre du Plan de lutte contre les feux de forêts, ont été déjà engagées par la Conservation des forêts, dont l'installation de la colonne mobile et son renforcement avec de nouveaux équipements, le recrutement d'agents saisonniers et l'intensification des patrouilles de surveillance à travers les espaces forestiers.

La mascarade du « sommet » pour la paix en Ukraine

Un nouveau fiasco de Zelensky

Le « sommet pour la paix en Ukraine » qui s'est tenu, les 15 et 16 juin 2024, à Bürgenstock, en Suisse est terminé. Malgré les espoirs investis par Kiev dans l'événement, seul un écho déformé et inaudible des idées initialement formulées en dix points par le président ukrainien Volodimir Zelensky, il y a des mois, a vu le jour.



Par Oleg Nesterenko (*)

La représentativité de l'initiative

Les invitations au « sommet pour la paix » ont été envoyées par son organisateur qui est la Suisse à plus de 160 pays, avec l'espoir de fédérer la « majorité mondiale » derrière les positions de Zelensky, afin de contrer la réussite grandissante de la Russie dans sa confrontation avec le bloc des pays de l'OTAN sur le territoire de l'Ukraine.

Tout au long du processus de l'organisation de l'événement, des signes inquiétants l'ont accompagné en indiquant que la version finale qui aura lieu sera sensiblement éloignée de celle escomptée par Kiev. Les espoirs se sont heurtés à une réalité : près de la moitié des pays visés ont, tout simplement, ignoré l'invitation. Ils l'ont ignorée malgré l'insistance et la pression exercées par les pouvoirs occidentaux sur les invités.

Finalement, seuls 92 pays, composés à 1/3 des membres du bloc de l'OTAN et à 1/3 des pays-satellites direct de l'OTAN, ont envoyé leurs représentants en Suisse. Cela étant, une partie non négligeable de pays n'était guère représentée par les chefs d'Etat ou de gouvernement, mais par ceux, dont les fonctions paraissent parfois presque anecdotiques, vu le cadre et le niveau espéré de la discussion. Notamment, au lieu de son premier ministre, l'Australie a envoyé au « sommet » de Bürgenstock son ministre du système d'assurance des personnes handicapées - une personne plus ou moins inconnue même en Australie.

Il est à noter que selon les règles de la diplomatie, seules les réu-



nions internationales de chefs d'Etat et/ou de gouvernement peuvent porter le dénominateur de sommet. Alors, en appliquant ce terme à l'événement qui a eu lieu en Suisse, prenons-le entre guillemets, afin de ne pas déformer la réalité.

Le président colombien Gustavo Petro qui a initialement prévu d'être présent au « sommet » pour la paix sur l'Ukraine, et qui a, fi-

l'initiative proposée par Kiev, ne permet aucune discussion libre qui pourrait mener à une conclusion qui ne serait pas celle prédéterminée avant même le début de l'événement. « C'est le droit international qui doit être restauré et approfondi, et non la création de blocs pour faire la guerre », a conclu Petro en mettant bien en évidence les réels objectifs de la réunion en Suisse.

présence de la Russie - il était déjà clair qu'il s'agirait principalement d'une réunion de plus du camp « atlantiste » accompagnée des pays-vassaux qui n'auront aucun droit d'exprimer une position qui ne serait pas celle prescrite par les puissances étrangères qui les dominent.

De même, de toute évidence et connu d'avance, toute réunion « pour la paix » sans la présence

Sans attendre la suite de la mise en scène, Moscou a qualifié cette initiative de Kiev de farce qui n'aura pas la moindre incidence sur les initiatives russes entreprises face au bloc de l'OTAN et de ses suppléants locaux sur le territoire ukrainien.

La pratique connue dans l'histoire des conférences pour la paix dans le cadre des conflits armés est sans équivoque. Leurs tenues sans la présence d'un des participants-clé au conflit ne sont possibles qu'à une condition : que la partie absente est militairement anéantie, ou en train d'être anéantie, et se situe sous la bonne grâce des vainqueurs qui décident souverainement du destin du vaincu.

La réalité du conflit en Ukraine se situe exactement à l'opposé des narratifs imaginaires propagés par les instigateurs du « sommet » suisse pour la paix : c'est bien la partie se situant en phase finale de la déroute et de l'anéantissement qui s'est permise d'occuper la place qui n'est pas la sienne - celle de la force dominante.

Malgré la fin de la participation de la Russie dans « l'Accord céréalier » à cause de sa grave violation par la partie ukrainienne et ses commanditaires qui ont fait instrumentaliser la sécurité alimentaire, aujourd'hui, les navires remplis de céréales ukrainiennes continuent à naviguer. Les informations sur leur blocage par les forces armées russes sont parfaitement mensongères. Par ailleurs, aucun des lecteurs ne peut ne pas apercevoir un élément intéressant : on n'entend plus parler ni de céréales ukrainiennes, ni de « l'Accord céréalier », ni de l'Ukraine en tant que dernier rempart contre la famine dans les pays pauvres. Pourtant, la situation sur les marchés mondiaux de céréales n'a nullement changé depuis la saison dernière, quand le thème du prétendu « blocage des céréales ukrainiennes par la Russie qui veut affamer les pays pauvres » était le narratif principal au sein de l'appareil de propagande du camp « atlantiste ». Aujourd'hui - c'est le silence total.

nalement, refusé de s'y rendre comme tant d'autres, a clairement formulé la position de tous les « absents » : la conférence, organisée pour discuter uniquement de

L'absence de la Russie

Dès l'annonce par Kiev de l'idée de l'organisation d'un sommet pour la paix - et ceci avec le refus catégorique de la

du protagoniste ne donnera strictement aucun résultat qui ferait approcher le jour de la cessation du conflit armé en Ukraine.

Suite en pages 8 et 9



La mascarade du « sommet » pour la paix en Ukraine

Un nouveau fiasco de Zelensky

●●●

Suite de la page 7

Cela étant, les réels objectifs de Kiev dans l'organisation du « sommet pour la paix » n'ont jamais été autres que la condamnation par la majorité mondiale de la Fédération de Russie en tant que « pays-agresseur ». L'objectif lamentablement a échoué, une fois de plus.

Constatant en temps réel le grand échec dans la démarche de Kiev et en faisant une tentative de « atlantiste » ont commencé à parler de la nécessité d'une nouvelle conférence pour la paix, cette fois-ci en présence des représentants de Moscou. Notamment, dans la soirée de la première journée de réunion, le 15 juin, la présidente suisse Viola Amherd, a qualifié d'impensable l'intention de Kiev de négocier un accord de paix sans la participation de la Russie : « Nous comprenons bien qu'un processus de paix sans la Russie est impensable. Une solution à long terme doit inclure les deux parties ».

La montagne a accouché d'une souris

Pour le pouvoir ukrainien, le seul objectif qui valait réellement la peine d'organiser un « sommet sur la paix en Ukraine » était celui que Zelenski a exposé au début du processus de l'organisation de l'événement : faire réunir les chefs d'Etat et de gouvernement de la majeure partie des pays de la planète et leur faire signer à l'unanimité une déclaration qui serait une forte condamnation de l'initiative militaire russe et l'appel du monde à la Russie de quitter les territoires considérés comme ukrainiens depuis 1991.

Sur les dix points que la partie ukrainienne a voulu traiter durant la réunion et inclure dans la résolution antirusse qui devait en résulter, seuls trois les plus neutres vis-à-vis de la Russie ont été acceptés et retenus en discussion par les participants. Kiev, épaulé par les pays de l'OTAN, a dû accepter cette grave régression dans ses espérances, faute de quoi un rejet de l'ensemble de l'initiative par de rares pays-participants réputés être indépendants de l'Occident a pu avoir lieu.

La pratique connue dans l'histoire des conférences pour la paix dans le cadre des conflits armés est sans équivoque. Leurs tenues sans la présence d'un des participants-clé au conflit ne sont possibles qu'à une condition : que la partie absente est militairement anéantie, ou en train d'être anéantie, et se situe sous la bonne grâce des vainqueurs qui décident souverainement du destin du vaincu.

La réalité du conflit en Ukraine se situe exactement à l'opposé des narratifs imaginaires propagés par les instigateurs du « sommet » suisse pour la paix : c'est bien la partie se situant en phase finale de la déroute et de l'anéantissement qui s'est permise d'occuper la place qui n'est pas la sienne - celle de la force dominante.

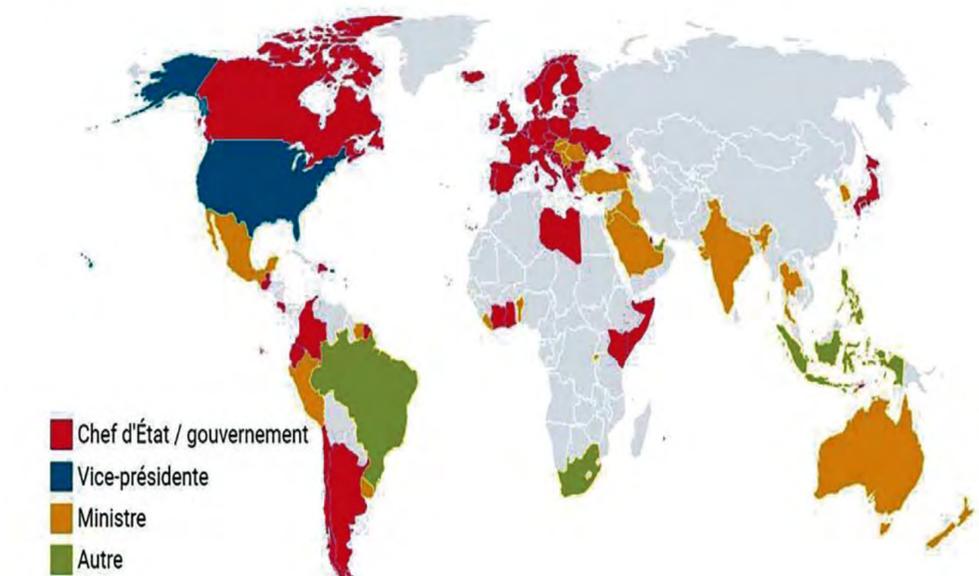
Une fois le « sommet » terminé – le « Communiqué commun concernant le cadre de paix » a vu le jour. Malgré le grand sacrifice des 2/3 des principaux points du programme ukrainien, 14 pays sur les 92 pays présents en Suisse - l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, la Thaïlande, la Libye, le Mexique et l'Arménie, Bahreïn et le Vatican - ont refusé de le signer. La Jordanie et l'Iraq ont retiré leurs signatures après la fin de l'événement.

En parlant des 78 pays-signataires, il est également nécessaire de relativiser la représentativité mondiale de ces Etats, dont le rôle principal de toute une partie sur le « sommet » était de « faire du nombre ». Sur l'ensemble des 78 pays en question, plus de ¼ ne sont que de très petits pays dont la totalité des populations est inférieure, par exemple, à 10% de la population d'un seul pays, tel que le Brésil. Les cinq plus petits pays-signataires du communiqué : Andorre, Liechtenstein, Monaco, Palau et Saint Marin totalisent globalement une population, dont le chiffre est inférieur à 1,5% de la population de la seule ville de Moscou. Ne voulant pas se ridiculiser, non seulement le président américain Joe Biden a refusé de participer au prétendu « sommet » pour la paix en Ukraine, mais même sa vice-présidente Kamala Harris, envoyée en Suisse pour y faire de la figuration, a pris ses dispositions pour le quitter seulement quelques heures après son début, en faisant comprendre que des affaires plus importantes l'attendaient à Washington. <https://nypost.com/2024/06/15/world-news/kamala-harris-returns-to-dc-after-appear-ance-at-ukraine-peace-summit>

Les 3 points du « sommet » pour la paix en Ukraine

En parlant des 3 points constituant la déclaration commune du « sommet » pour la paix en Ukraine, de quoi s'agit-il ? Le premier point énonce que « toute utilisation de l'énergie nucléaire et des installations nucléaires doit être sûre, sécurisée, protégée et respectueuse de l'environnement. Les centrales et installations nucléaires ukrainiennes, y compris la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, doivent fonctionner de manière sûre et sécurisée sous le contrôle souverain de l'Ukraine, conformément aux principes de l'AIEA et sous sa supervision ».

Cette exigence de la part de Kiev est particulièrement perverse, vu que ce sont bien les forces armées ukrainiennes qui sont les auteurs exclusifs des bombardements de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et donc de la menace nucléaire sur ce site. Plusieurs dizaines de preuves indiscutables contre le régime de Kiev ont été recueillies sur place par les autorités judiciaires russes. Notamment,

Participants au sommet sur la paix en Ukraine des 15-16 juin 2024

Carte: Le Grand Continent • Source: Département fédéral des affaires étrangères suisse

centrale de Zaporizhzhia, est au courant du fait que c'est bien l'armée ukrainienne qui est l'unique auteur de la menace nucléaire sur ce site. Ses représentants visitent la centrale d'une manière discontinue et disposent également de l'intégralité des dossiers de preuves qui leur ont été transmis par les autorités russes concernées. Le silence de l'agence ne peut s'expliquer que par leur principe fondamental de la non-ingérence dans la politique des états-exploitants des centrales nucléaires. Une telle position créée un grand mécontentement de Moscou qui demande d'une manière régulière que l'agence dévoile les faits prouvés dont elle dispose. Néanmoins, la position de l'AIEA est tout à fait compréhensible : si elle annonce la vérité, non seulement les portes d'autres centrales nucléaires de l'Ukraine lui seront immédiatement fermées, mais également, à l'avenir, l'agence risquera de compromettre son accès aux centrales nucléaires se situant dans le monde sous l'autorité d'autres régimes totalitaires.

Le second point stipule que « la sécurité alimentaire mondiale dépend de la production et de la distribution ininterrompues de produits alimentaires. À cet égard, la liberté, l'intégrité et la sécurité de la navigation commerciale, ainsi que l'accès aux ports maritimes de la mer Noire et de la mer d'Azov, sont essentiels. Les attaques contre les navires marchands dans les ports et tout au long de la route, ainsi que contre les ports civils et les infrastructures portuaires civiles, sont inacceptables. La sécurité alimentaire ne doit d'aucune façon être instrumentalisée. Les produits agricoles et autres provenant de l'Ukraine devraient être acheminés librement

et en toute sécurité aux pays tiers intéressés. » Malgré la fin de la participation de la Russie dans « l'Accord céréalier » à cause de sa grave violation par la partie ukrainienne et ses commanditaires qui ont fait instrumentaliser la sécurité alimentaire, aujourd'hui, les navires remplis de céréales ukrainiennes continuent à naviguer. Les informations sur leur blocage par les forces armées russes sont parfaitement mensongères. Par ailleurs, aucun des lecteurs ne peut ne pas apercevoir un élément intéressant : on n'entend plus parler ni de céréales ukrainiennes, ni de « l'Accord céréalier », ni de l'Ukraine en tant que dernier rempart contre la famine dans les pays pauvres.

Pourtant, la situation sur les marchés mondiaux de céréales n'a nullement changé depuis la saison dernière, quand le thème du prétendu « blocage des céréales ukrainiennes par la Russie qui veut affamer les pays pauvres » était le narratif principal au sein de l'appareil de propagande du camp « atlantiste ». Aujourd'hui - c'est le silence total. Néanmoins, ce changement radical dans la communication occidentale est parfaitement logique : il fallait détourner l'attention de la communauté internationale de la réalité concernant les céréales ukrainiennes. La réalité particulièrement perverse que vous pouvez retrouver dans mon analyse détaillée de l'année passée « L'accord céréalier. Les sommets du cynisme ». En ce qui concerne le caractère essentiel de l'accès aux ports maritimes de la mer d'Azov mentionné dans le second point de la déclaration du 16 mai – on ne peut que saluer cette remarque. L'intégralité des ports maritimes de la mer d'Azov se situent aujourd'hui sur le territoire de la Fé-

dération de Russie, sous son contrôle intégral et fonctionnel en régime normal. Le port de Marioupol a été non seulement reconstruit dans des temps records, mais également modernisé en profondeur via l'investissement de plus de 100 millions de dollars américains. Avec ceci, des travaux de dragage sont en cours dans ce port maritime de la République populaire de Donetsk ; une fois terminés, le port pourra recevoir des navires d'un port en lourd allant jusqu'à 30.000 tonnes. Il est donc nécessaire que Kiev arrête les tentatives de sa destruction, dont la première attaque aux missiles date du 14 octobre 2022.

Le troisième point préconise que « tous les prisonniers de guerre doivent être libérés dans le cadre d'un échange complet. Tous les enfants ukrainiens déportés et déplacés illégalement, ainsi que tous les autres civils ukrainiens détenus illégalement, doivent être rapatriés en Ukraine. »

En ce qui concerne l'échange de prisonniers, dont l'Ukraine promeut la formule « tous contre tous » - cette question me paraît quelque peu compliquée. La réalité est telle que, si l'Ukraine détient près de 1350 prisonniers de guerre russes – la Russie, elle, détient près de 6500 prisonniers de guerre ukrainiens. Bien évidemment, la logique humanitaire nous pousse à considérer qu'un « échange complet » permettant à tous les prisonniers de guerre des deux côtés de rentrer chez eux serait tout à fait salutaire. Néanmoins, cette logique doit être nuancée du côté russe. Car, d'une part, parmi les prisonniers de guerre ukrainiens il y en a plus de 200 qui ont été jugés et reconnus coupables pour des crimes de guerre qu'ils ont commis vis-à-

vis des populations civiles ; d'autre part, aujourd'hui en Ukraine c'est une véritable chasse aux hommes au sens propre du terme et à l'échelle nationale qui est entreprise par les représentants du pouvoir de Kiev contre les citoyens de sexe masculin en âge de combattre : on attrape littéralement les gens dans la rue et on les amène de force vers les champs de bataille. Et ceci de manière officielle. Les meilleures traditions de la GESTAPO sous le IIIème Reich ont revu le jour en Ukraine en cette année 2024. Non pas des dizaines, mais des milliers de témoignages et de preuves existent dans ce sens.

Etant donné le manque cruel de personnel combattant dans le régime en agonie, nul doute sur le fait qu'en cas d'échange de prisonniers de guerre, les 6500 personnes actuellement détenues en Russie seront de gré ou de force immédiatement renvoyées combattre sur le front. Il serait donc plus judicieux pour Moscou de remettre l'échange complet de prisonniers au jour de l'arrêt des combats. Et ceci hormis les criminels de guerres qui doivent purger leurs peines avant d'être libérés. La logique humanitaire doit prendre en compte tous les éléments de la réalité : remettre aujourd'hui les prisonniers de guerre ukrainiens entre les mains des autorités à Kiev - c'est envoyer un grand nombre d'entre eux à une mort certaine.

Concernant le passage stipulant que « tous les enfants ukrainiens déportés et déplacés illégalement, ainsi que tous les autres civils ukrainiens détenus illégalement, doivent être rapatriés en Ukraine ».

Premièrement, il n'y a pas un seul citoyen ukrainien qui est détenu illégalement sur le territoire de la Russie. Ceci n'est qu'une grossière déformation de la réalité. Chaque porteur du passeport ukrainien dispose d'une totale liberté de quitter la Russie. A titre personnel, je connais plus d'un citoyen ukrainien qui a non seulement quitté la Russie en présentant son passeport ukrainien à la douane russe, mais qui circule librement en faisant même des allers-retours réguliers entre la France et la Russie et ceci durant tout le temps de la guerre en Ukraine.

Non seulement depuis toujours les Ukrainiens d'origine font partie intégrante de la société russe, étant la 3ème ethnie de la Russie, et sont considérés et traités sur tous les points de même que les russes, mais en plus, avec le début du conflit armé sur le territoire d'Ukraine, près de 2,9 millions d'ukrainiens sont partis trouver refuge en Russie. Ce n'est nullement l'Allemagne ou la Pologne qui sont les premiers pays d'accueil des réfugiés ukrainiens, mais bien la Fédération de Russie. Et, contrairement à l'Union Européenne, les réfugiés ukrainiens en Russie ne sont guère perçus en tant que poids à supporter et à tolérer, mais en tant que membres égaux d'une seule grande famille vivante sous le toit de la Fédération de Russie qui compte en tout dans les 195 ethnies.

Par ailleurs, mon propre nom de famille « Nesterenko » est d'origine ukrainienne. En tout cas, communément perçu en tant que tel (à tort). En ayant génétiquement que 9% de gènes d'origine russo-ukraino-biélorusse (génétiquement, la nation ukrainienne n'existe pas) – c'est la première fois que je dévoile ce fait publiquement et, donc, pendant ma présence en Russie, je peux facilement être pris pour un « pur » ukrainien par ceux qui connaîtront mon nom de famille. Cela étant, jamais, en aucune situation et sous aucun prétexte, pas

une seule fois dans ma vie, on a ne serait-ce que pointé du doigt mon nom de famille « ukrainien », y compris depuis le début du conflit armé en Ukraine. Deuxièmement, en parlant des « enfants ukrainiens déportés et déplacés illégalement », le régime de Kiev fait la preuve magistrale d'une sordide hypocrisie. Car il parle des enfants qu'il a laissés d'une manière préméditée dans des villes et villages ukrainiens à l'approche des combats, afin de les transformer en bouclier humain. Des enfants abandonnés à une mort certaine, parfois des orphelins entiers, que les militaires russes ont dû évacuer de la zone des combats en risquant leurs propres vies. Mes paroles ne sont guère un avis ou une supposition, mais la traduction des témoignages des enfants en question.

Certes, ils doivent obligatoirement rejoindre leurs familles, si elles existent, mais s'agissant des enfants sans défense, le processus doit se dérouler dans le cadre strict de la sécurité. Parallèlement, au lieu de co-signer des inepties, et pourquoi ils n'ont pas été évacués comme il se doit avant de se retrouver sous le feu ? Une question tout à fait rhétorique, car ils connaissent très bien la vérité. La vérité sordide soigneusement dissimulée à leurs masses électorales.

Le retour à la réalité

Comment peut-on résumer les résultats de la réunion « sur la paix » qui s'est tenue à Bürgenstock ? Plusieurs formules me viennent à l'esprit. Mais, celle des opinions des habitants de la ville où elle s'est tenue, recueillies par la journaliste Aylin Erol du média suisse « Watson », paraît le mieux résumer la réalité : « C'est des conneries ! » disent les uns ; « la Russie ne viendra pas. Qu'est-ce que tout cela apporte alors ? », disent les autres en rajoutant : « Rien, si ce n'est encore plus de touristes riches qui prendront d'assaut le Bürgenstock à l'avenir ».

<https://www.watson.ch/fr/suisse/guerre-contre-l-ukraine/628608075-ukraine-le-sommet-du-buergenstock-agace-les-habitants> « Le « sommet » qui a eu lieu n'a été qu'une tentative du bloc des pays en guerre contre la Russie de compenser leur déroute sur les champs de batailles militaires, politiques et économiques par une fédération supplémentaire des pays dominés qu'ils appellent « les pays du tiers monde ». Cette tentative a échoué.

De son côté, la Fédération de Russie en la personne de son président Vladimir Poutine a formulé, le 14 juin dernier, une nouvelle proposition de paix. Une proposition qui se base sur les réalités militaires et géopolitiques de ce jour :

« Ces conditions sont très simples. Les troupes ukrainiennes doivent être complètement retirées des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, ainsi que des régions de Kherson et de Zaporozhje. Je précise, de tout le territoire de ces régions dans leurs frontières administratives existantes au moment de leur intégration à l'Ukraine. Dès que Kiev déclarera qu'il est prêt à une telle solution et commencera le retrait réel des troupes de ces régions, et notifiera officiellement son renoncement à adhérer à l'Otan, de notre côté, un ordre de cessez-le-feu et d'entamer des négociations suivra immédiatement, littéralement

à la même minute. [...] Nous espérons bien sûr que Kiev prendrait une telle décision [...] cependant, il y a évidemment de grands doutes à ce sujet. [...] Si Kiev et les capitales occidentales la rejettent, comme auparavant, ce sera leur affaire, leur responsabilité politique et morale pour la poursuite de l'effusion de sang. Il est évident que les réalités sur le terrain, sur la ligne de front, continueront de changer au détriment du régime de Kiev, et les conditions pour le début des négociations seront différentes. [...]

Notre proposition ne concerne pas un cessez-le-feu temporaire ou une suspension des hostilités, comme le souhaite l'Occident pour reconstituer ses pertes, réarmer le régime de Kiev et le préparer à une nouvelle offensive. Il ne s'agit pas de geler le conflit, mais de le résoudre définitivement. Notre position de principe est la suivante : un statut neutre, non aligné et non nucléaire pour l'Ukraine, sa démilitarisation et sa dénazification, d'autant plus que ces paramètres ont été globalement acceptés lors des négociations d'Istanbul en 2022. Les droits, les libertés et les intérêts des citoyens russophones en Ukraine doivent être pleinement garantis [...] Je crois que la Russie propose une solution qui permettrait de mettre fin à la guerre en Ukraine de manière réelle. Nous appelons à tourner la page tragique de l'histoire et, bien que difficilement, progressivement, étape par étape, à commencer à rétablir des relations de confiance et de bon voisinage entre la Russie et l'Ukraine et en Europe dans son ensemble. »

Le président Zelensky et son équipe rejettent en bloc la proposition de Moscou et leur position est parfaitement compréhensible. La Russie a émis beaucoup de réserves sur la légitimité de Zelensky au poste de président de l'Ukraine, dont, selon la constitution de l'Ukraine en vigueur, le nouveau président a dû être inauguré, le 20 mai 2024 dernier, à la suite des élections présidentielles qui n'ont jamais eu lieu. Il ne s'agit guère d'une position émotionnelle de revanchisme quelconque du côté du Kremlin, mais d'une approche tout à fait pragmatique du point de vue juridique : selon le droit international, la signature d'un accord international par une personne, dont la légalité et la légitimité est contestable - peut, ensuite, rendre le document juridiquement invalide. Avec toutes les graves conséquences qui peuvent découler d'une telle invalidation. Soit, Zelensky est un cadavre politique - c'est du passé pour la Russie : du côté ukrainien, la seule partie alors qu'elle acceptera en face sur la table de négociation sera l'unique légale aujourd'hui à Kiev – celle des représentants de la Rada/le parlement ukrainien.

Dans tous les cas de figures, il est tout à fait évident que tout sommet digne de ce nom en vue de l'organisation des pourparlers de paix en Ukraine ne peut se tenir qu'en la présence de la Fédération de Russie en tant qu'acteur majeur du processus. De même, seule la stricte réalité reflétée par la situation sur le terrain de la confrontation, et non pas les souhaits basés sur des fantasmes des uns ou des autres, représente une base solide de la négociation à entreprendre. Toute autre forme d'initiative qui exclue les deux éléments-clés énumérés sera déclarée nulle et non avenue.

(*) Oleg Nesterenko
Président du CCIE (www.c-cie.eu)
(Ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)



Selon plusieurs ONG Le drame migratoire de Nador-Melilla «n'était pas un accident»

Le drame migratoire de Nador-Melilla, survenu le 24 juin 2022 et qui a coûté la vie à au moins 37 migrants subsahariens, "n'était pas un accident", selon les résultats d'une enquête menée par plusieurs ONG qui exigent que le Maroc et l'Espagne soient tenus responsables pour le massacre.

Par Rédaction internationale

Il y a deux ans, près de 2.000 migrants subsahariens avaient tenté de pénétrer dans l'enclave espagnole de Melilla depuis Nador (nord du Maroc).

Comme Amnesty, des experts indépendants nommés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU ont évoqué un bilan d'au moins 37 morts et dénoncé le manque de responsabilités concrètes établies, aussi bien au Maroc qu'en Espagne.

Une nouvelle enquête menée par les organisations Border Forensics, Iridia et l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH), avec le soutien du Centre européen des droits constitutionnels et de l'homme, révèle que "les événements n'étaient pas un accident, mais répondaient plutôt à une véritable stratégie des autorités des deux pays".

Dans cette nouvelle enquête, basée principalement sur des témoignages de survivants recueillis au Maroc et en Espagne, ainsi que sur des documents officiels, des vidéos et des images jusqu'ici inaccessibles, les ONG documentent "la violence et l'extrême déshumanisation des migrants" lors de la journée du 24 juin 2022, ainsi que "le manque de justice".

Selon les résultats de l'enquête, les forces de sécurité marocaines ont "délibérément permis aux migrants de s'approcher de la frontière et, une fois sur place, les ont



dirigés vers le poste frontière, où ils ont ensuite été attaqués par des agents des deux pays".

L'usage intensif des gaz lacrymogènes et le climat de panique qui en a résulté, affirment les ONG, "ont produit les premiers morts". "Avec cette enquête, nous voulons remettre sur la table, les demandes de justice des blessés et

des familles des disparus qui attendent toujours des réponses", déclare Maite Daniela Lo Coco, coordinatrice des migrations de l'organisation Iridia.

Malgré l'ampleur de la tragédie, les organisations de défense des droits de l'homme dénoncent dans le rapport le fait que le Maroc a eu recours aux institutions judi-

ciaires pour "continuer à réprimer les survivants" et ne pas identifier les responsables de ce qui s'est passé, tandis que le parquet espagnol dit "n'avoir trouvé aucune preuve d'un crime" commis par les forces de sécurité du pays et a clôturé son enquête sur les événements.

Les agents des deux pays "sont

responsables de ces morts", accuse la responsable d'Iridia, et "ils ont utilisé du matériel anti-émeute non autorisé et de manière non réglementaire, puisqu'ils l'ont jeté dans un endroit sans issue".

De nombreuses personnes interrogées par les ONG "ont raconté qu'il était impossible de respirer en raison de la quantité de fumée et des embruns ainsi que de l'utilisation de balles en caoutchouc".

Les organisations assurent que les événements reconstitués avec différentes preuves "ne sont pas seulement incriminants pour les autorités marocaines et espagnoles, mais aussi pour l'Union européenne (UE), qui les soutient politiquement et économiquement".

Les ONG exigent que les deux pays soient tenus responsables et "répondent enfin aux demandes de vérité et de justice des victimes et de leurs familles".

Elles soulignent également que les survivants et les familles des défunts pourraient engager des poursuites judiciaires contre l'Espagne et le Maroc, non seulement en raison de la violence de l'opération, mais aussi en raison "des formes de détention pratiquées au cours de celle-ci et de l'absence d'une enquête" crédible.

R. I./agence

Ghaza

Plusieurs martyrs et blessés au 257e jour de l'agression sioniste

L'armée d'occupation de l'entité sioniste poursuit son agression terrestre, aérienne et maritime contre la bande de Ghaza, faisant plusieurs martyrs et blessés dans de nouveaux bombardements ayant visé diverses zones de l'enclave palestinienne, a rapporté l'agence de presse Wafa.

Au 257e jour de l'agression sioniste, au moins 7 Palestiniens sont tombés en martyrs et des dizaines d'autres ont été blessés dans un violent bombardement qui a visé des tentes de personnes déplacées dans la région d'Al-Mawasi, au nord-ouest de Rafah, au sud de la bande de Ghaza, souligne Wafa.

L'occupant sioniste a également ouvert le feu sur plusieurs maisons dans le quartier saoudien, à l'ouest de la ville de Rafah où une incursion de véhicules militaires a également été signalée, ajoute la même source.

Par ailleurs, les avions de combat de l'entité sioniste ont lancé des missiles sur les zones ouest de Rafah, et ont ciblé avec des tirs d'artillerie les environs de l'hôpital émirati à l'ouest de la ville. Des médecins ont notamment mis en

garde contre la détérioration catastrophique de la situation sanitaire à Rafah, en raison du ciblage des hôpitaux par l'armée d'occupation, signale également Wafa, relevant que plusieurs patients tombent en martyrs faute de médicaments.

Dans la ville de Ghaza, des sources médicales ont rapporté que 6 Palestiniens sont tombés en martyr et d'autres ont été blessés à la suite du bombardement d'une maison.

Dans le camp de Nuseirat, au centre de la bande de Ghaza, des équipes médicales ont récupéré les corps de 3 martyrs après des bombardements de l'occupant sioniste ayant ciblé la région nord-ouest du camp, tandis que dans le centre de l'enclave palestinienne, des drones de l'occupant sioniste ont tiré des balles sur des maisons à l'est de la ville de Deir al-Balah.

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi mardi à 37.372 martyrs et 85.452 blessés, depuis le 7 octobre dernier, ont indiqué les autorités palestiniennes de la santé.

R. I.

Arabie saoudite

235 pèlerins décèdent durant le Hadj

Le bilan des décès dus à la chaleur extrême durant l'accomplissement du Hadj à La Mecque s'est alourdi mardi à 235, selon les autorités saoudiennes.

Plusieurs pays, dont la Tunisie, la Jordanie, l'Égypte et l'Indonésie, ont fait part mardi de nouvelles victimes

notamment à la chaleur extrême atteignant 51,8 Celsius à La Mecque.

Le Sénégal et l'Iran avaient fait état dimanche de plusieurs victimes parmi leurs pèlerins.

Les autorités saoudiennes ont affirmé avoir traité plus de 2.000 pèlerins souffrant de stress thermique, mais n'ont

pas fourni d'informations sur les décès.

Selon elles, les opérations de recherches des pèlerins déclarés disparus se poursuivaient encore mardi. Environ 1,8 million de fidèles ont pris part cette année au Hadj, dont 1,6 million venus de l'étranger, d'après les autorités saoudiennes.

Ghaza

Le bilan du génocide sioniste s'élève à 37 396 martyrs

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 37.396 martyrs et 85.523 blessés, depuis le 7 octobre dernier, ont indiqué, hier, mercredi, les autorités palestiniennes de la santé. Selon la même source, l'armée d'occupation sioniste a commis 3

massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 24 martyrs et 71 blessés.

Les autorités palestiniennes de la santé ont indiqué qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation em-

pêchaient les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

ANALYSE

Apple, intelligence artificielle et géopolitique...

Apple n'est pas une action comme les autres. C'est une « méga action » d'« hyper croissance ». Elle occupe ainsi avec Microsoft un peu la place de General Motors du temps de sa splendeur. L'histoire montre que la place de leader de l'économie américaine est une position instable et souvent remise en cause par la restructuration de l'économie.

Par François d'Hautefeuille

Apple a rétrogradé à la 3e capitalisation boursière mondiale (3.8%) derrière Microsoft (4.1%), NVidia 3.8% (!!), mais devant Amazon (2.3%), Meta (1.4%), et Google Alphabet (2.6%), Taiwan Semiconductor (0.9%) et Eli Lilly et Broadcom (0.8%).

Apple reste une méga action du fait de sa capitalisation boursière titanesque. Un plus haut de 3tn de USD le 30 juin 2023. Microsoft a atteint 3.2 tn USD hier soit un nouveau plus haut historique. A titre de comparaison, le PNB de la France est autour de 2.9 tn USD.... En termes géopolitiques, on peut voir là la fin du système westphalien mis en place par Richelieu qui voyait la prééminence des Etats sur les entités privées. Il faut sans doute remonter au début du 20e siècle avec les barons américains comme Rockefeller, ou Vanderbilt pour retrouver une telle puissance économique et financière par rapport au PNB mondial.

Peut-on pour autant parler de cartel ? Nous ne le pensons pas. Le cœur de la puissance d'Apple repose sur son système d'exploitation, seul concurrent majeur avec Linux de Microsoft Windows. Apple est aussi le concurrent majeur d'Android sur le marché des téléphones portables via son propre système d'exploitation.

Apple est ainsi en lutte constante avec Microsoft, son concurrent fondamental, pour la première place dans la capitalisation boursière mondiale. Etrangement, la presse financière a peu médiatisé le dépassement par Microsoft d'Apple comme première capitalisation boursière mondiale. Alors que la performance relative de LVMH et Tesla pour la première fortune mondiale de Bernard Arnaud et Elon Musk avait été très médiatisée.

Apple, Microsoft et Google sont donc 3 écosystèmes concurrents sur l'IA. Apple a décroché depuis début 2024 en termes de performance relative.

Géopolitique et Intelligence artificielle, quel l'impact financier pour Apple ?

L'écosystème d'Apple est particulièrement perturbé actuellement par la transition politique, économique et technologique globale. Les chaînes de production d'Apple étaient fortement liées à la Chine. La Chine était aussi un marché majeur pour ses iPhone. Or la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine initiée par Trump a été poursuivie et même renforcée



contre toute attente par Biden via le maintien des droits de douane. Elle impacte directement les chaînes de production d'Apple. Ainsi, Hon Hai Précision construit une part importante des iPhone. Certes, les nouvelles usines sont délocalisées en Inde et au Mexique, mais Apple semble avoir plus de mal à s'adapter à la transmondialisation.

On voit là toute la dimension géopolitique et stratégique de la révolution IA. Taiwan Semiconductor est un acteur majeur dans la production des puces NVidia. On peut ainsi comprendre les velléités de la Chine de prendre le contrôle de Taiwan. Ceci illustre toute la complexité de la destruction créatrice de l'éco système IA sur l'économie mondiale. On peut déjà affirmer l'existence d'au moins 3 blocs concurrents : Microsoft contre Apple pour les ordinateurs, Apple contre Google pour les téléphones portables, la Chine alliée peut être à la Russie contre le monde occidental.

La révolution IA est toute aussi perturbatrice pour Apple. De fait, NVidia est intégré à Microsoft via des liens Linux/Windows11 qui seront sans doute encore renforcés dans les versions futures de Windows12. Or, la révolution IA est fondée sur la rupture technologique de NVidia. NVidia et Microsoft ont réussi à utiliser la puissance de calcul des cartes graphiques jusqu'ici focalisées sur les jeux ordinateurs et les lo-

giels de CAO. Or, l'équivalent de NVidia dans l'éco système d'Apple est Broadcom. La question technologique majeure est comment Apple va réussir à rattraper son gap technologique alors que Broadcom semble avoir accumulé un retard technologique vis-à-vis de NVidia.

Un autre défi pour Apple est lié à la décartellisation de la big tech. Les Etats-Unis et l'Europe imposent des sanctions croissantes à Apple pour ses pratiques antis concurrentiels. Ainsi, les limitations à la concurrence de Spotify et autres outils de streaming audio ont été condamnés par l'Union européenne.

Pour toutes ces raisons, on peut penser que Apple a été confronté à une crise existentielle quant à sa position dominante sur la big tech et donc sur la bourse. Le cours de bourse d'Apple a fortement sous-performé l'éco système NVidia depuis début 2023.

La stagnation depuis un an d'Apple en bourse nous amène à nous poser la question : les cours actuels sont-ils trop attractifs par rapport au plancher actuariel de valorisation de cette action de super croissance ? Nous avons effectué une analyse rapide d'Apple en gardant cette question à l'esprit. En effet, la contreperformance serait expliquée par plusieurs éléments i/ la concurrence et la baisse des prix des iPhones en Chine se traduisant par un repli de 4% du chiffre d'affaires au titre du T1 2024, néan-

moins le revenu des services affichent un nouveau record, ii/ l'annonce par Berkshire Hathaway d'alléger sa position passant de 174 Mds\$ à 135 Mds\$ suivi d'un programme de rachat d'action exceptionnel annoncé par Apple, mais surtout iii/ une inquiétude du marché de voir Apple rater les opportunités occasionnées par l'IA.

Ce dernier point a été réfuté lors de la dernière publication. En effet, l'intérêt de Apple pour l'IA n'est pas récent. Le géant a déjà collaboré avec Taiwan Semiconductor Manufacturing mais la feuille de route ne semblait pas clairement définie. Le CEO du groupe ayant affirmé qu'Apple chercherait un positionnement différenciant dans ce domaine en travaillant sur l'inférence de l'IA qui est le process adopté par un modèle d'apprentissage automatique utile lors de la phase post entraînement, cette dernière étant dominée par NVidia. Tim Cook ne prétend essayer de rattraper un quelconque retard et déclare qu'Apple ferait une annonce importante en juin prochain lors de la conférence mondiale des développeurs.

Quelles estimations de profit pour Apple ?

Les révisions de profits anticipés d'Apple sont beaucoup plus pessimistes que ceux de la big tech. On note depuis 09/2023 une stagnation des anticipations de profit



voire des révisions à la baisse. Mais le plus important est de regarder le rythme de hausse des profits à venir. Ils sont anticipés à croître de 6.6 USD en 2024 à 9.3 USD en 2028 soit une progression de près de 50% en 5 ans soit près de 10% par an. On peut être surpris par ce faible rythme de croissance des profits anticipés. Cette anticipation est très conservatrice et n'est pas en ligne avec les plus de 20% de croissance des profits sur les 10 dernières années. On peut ainsi se demander si les analystes ne sont pas trop conservateurs dans le contexte actuel de la révolution IA.

Apple, un bon messenger des valeurs technologiques ?

Apple offre ainsi une autre dimension fondamentale de son importance financière. Sa capitalisation boursière colossale lui permet de minimiser le bruit financier de son cours. Elle a ainsi une liquidité financière très importante. On peut ainsi affirmer que son risque diversifiable est plus limité que sur des actions « normales ».

Ceci va contre la théorie financière classique qui affirme qu'il faut 20 à 30 actions pour éliminer le risque diversifiable non rémunéré d'un portefeuille. On peut penser qu'Apple donne des signaux financiers de meilleure qualité que la plupart des autres actions. On peut ainsi sur pondérer l'action Apple dans un portefeuille à au moins 10%. Ceci en fait une vraie valeur « père de famille » et fonds de portefeuille à partir du moment où on est capable de gérer l'exposition en fonction des phases de marché.

Conclusion

Apple est une incarnation du rôle de la big tech en tant qu'acteur de la géopolitique mondiale. Derrière les affrontements actuels entre pays occidentaux et l'axe Chine / Russie, c'est toute l'émergence d'une nouvelle économie basée sur l'intelligence artificielle et toutes ses promesses de gains de productivité majeurs.

Mais ceci ne veut pas dire que les positions sur l'intelligence artificielle sont cartellisées. Au contraire, la lutte des titans entre Apple, Microsoft et Google a repris de plus bel avec l'émergence de cette nouvelle technologie.

La grande supériorité fondatrice de la supériorité historique du monde occidental face à l'émergence des Empires est sa capacité à mobiliser son intelligence collective via les mécanismes du marché et de la démocratie.

On voit ainsi la convergence entre l'intelligence artificielle et la géopolitique mise en exergue par le Président Poutine :

« Qui dominera l'intelligence artificielle dominera le monde ».

In Boursorama



Dans le cadre d'un essai clinique Un traitement innovant a permis d'éliminer totalement un type de cancer

Une étude a montré un taux de réponse positive de 100 % chez 42 patients atteints d'un type spécifique de cancer du rectum, traités par une immunothérapie expérimentale.

C'est un fait rare : le cancer du rectum a disparu chez

tous les patients qui participé à un essai clinique portant sur un nouveau traitement d'immunothérapie, selon des résultats publiés ce mois-ci. L'étude est le fruit d'une collaboration entre le Memorial Sloan Kettering Cancer Center (MSK), basé aux États-Unis, et la société pharmaceutique GSK.

Elle portait sur un nouveau traitement, le dostarlimab-gxly, visant à traiter les patients atteints d'un type spécifique de cancer du rectum, causé par une mutation génétique. "En tant que clinicienne, j'ai vu de mes propres yeux le faible impact du traitement standard du cancer du rectum MMRd, et je suis ravie du potentiel du dostarlimab-gxly chez ces patients", a déclaré dans le communiqué le Dr Andrea Cercek, cheffe de section du cancer colorectal à MSK et instigatrice principale de l'étude.

Le cancer de type MMRd signifie "mismatch repair déficient", autrement dit, les cellules présentent dans ce cas un système dysfonctionnel de réparation de l'ADN. Ces cancers représentent environ 5 % des cancers du rectum dépistés.



Actuellement, cette pathologie rare se traite par radiothérapie, chimiothérapie, chirurgie, mais ces options thérapeutiques peuvent être combinées.

Ces traitements lourds dégradent bien souvent la qualité de vie du patient, entraînant notamment des troubles intestinaux, une incontinence intestinale ou des troubles sexuels, selon le Dr Clé-

lia Coutzac, oncologue, qui n'a pas pris part à l'étude.

De quelle manière le dostarlimab agit-il ?

"Comme les dMMR sont des tumeurs hypermutées, elles sont très visibles pour le système immunitaire qui, dans un premier temps, considère les cellules cancéreuses comme étrangères et va

les tuer. Mais au bout d'un certain temps, le cancer évolue et le système immunitaire cesse de fonctionner", poursuit le Dr Clélia Coutzac. "Ce qui marche très bien sur ces tumeurs, c'est que nous réactivons le système grâce à l'immunothérapie, en l'occurrence, le dostarlimab de GSK, un médicament qui guidera les lymphocytes pour qu'ils reconnais-

sent à nouveau les cellules cancéreuses comme nocives et les tuent", a-t-elle ajouté.

Selon le communiqué de GSK, les patients qui ont suivi le traitement pendant six mois ont présenté une réponse clinique complète et n'ont présenté aucune trace de tumeur à l'IRM, à l'endoscopie ou à l'examen clinique pendant la période de suivi. Des résultats d'"étonnants", estime le Dr Coutzac.

D'autres recherches en cours

Avant que le dostarlimab - également connu sous le nom commercial de Jemperli - ne puisse être mis sur le marché pour traiter le cancer du rectum MMRd, des recherches supplémentaires sont nécessaires.

Une étude à l'échelle mondiale, baptisée Azur-1, vise à tester l'efficacité du dostarlimab-gxly lorsqu'il est utilisé seul, à la place de la chimiothérapie, de la radiothérapie ou de la chirurgie, et pour confirmer les résultats de l'étude MSK.

Euronews

Interdit en France mais très répandu en Espagne Ce médicament fait l'objet d'une enquête

Le Nolotil est dans le viseur de l'Agence européenne des médicaments. Une enquête a été ouverte. Particulièrement populaire en Espagne, ce médicament destiné à lutter contre la fièvre et à soulager la douleur est interdit en France. Des effets secondaires particulièrement graves seraient associés au Nolotil.

Ce nom ne vous dira peut-être rien. Le Nolotil est un médicament particulièrement populaire en Espagne, mais bien interdit en France. De l'autre côté des Pyrénées, ce fut en effet le traitement le plus vendu en 2022, avec 27,8 millions d'unités achetées par les patients. Ce médicament est utilisé pour lutter contre la fièvre et soulager les maux de tête. Les autorités belges et britanniques recommandent toutefois à leurs ressortissants se rendant en Espagne d'éviter le Nolotil. Eh bien une enquête le concernant a été ouverte par l'Agence européenne des médicaments (AEM), rapporte L'Indépendant, le 15 juin 2024.

L'AEM s'intéresse plus globalement aux médicaments contenant du métamizole. En effet, cette molécule n'est pas sans effets secondaires. L'un d'entre eux est l'agranulocytose. Cette maladie du sang est à l'origine d'une chute sou-

daïne des globules blancs chez les patients touchés. Conséquence : les malades peuvent contracter des infections graves. Le pronostic vital peut être engagé. Toutefois, il est important de noter que ces cas sont extrêmement rares. L'enquête de l'Agence européenne des médicaments doit permettre à la Commission européenne de se prononcer pour l'autorisation ou l'interdiction du Nolotil dans tous les pays membres.

Qu'est-ce que l'Agence européenne des médicaments ?

Créée en 1995, l'Agence européenne des médicaments a pour rôle d'autoriser la mise sur le marché des médicaments et de les contrôler au sein de l'Union européenne. Par ailleurs, sur son site internet, l'AEM assure qu'elle a aussi pour objectif de faciliter la mise au point des médicaments et leur accès, évaluer les demandes d'autorisation de mise sur le marché, contrôler la sécurité des médicaments « tout au long de leur cycle de vie » et fournir les informations, aussi bien aux patients qu'aux professionnels de santé.

Capital

Votre enfant refuse ses médicaments ? La solution de cette startup

Nombre de parents se sentent désarmés devant un enfant malade qui refuse de se soigner. Pour les aider, la startup Docteur Sirop a transformé ce rituel en moment ludique où les médicaments deviennent des super pouvoirs pour combattre les microbes en toute sécurité.

Le problème : Il est deux heures du matin et votre enfant pleure de tout son cœur car il est malade. Au moment de lui donner un médicament salvateur pour lui, et pour votre sommeil, il refuse de le prendre. Lui mentir ne change rien et le parent, épuisé et sans ressource, fini souvent par lui administrer de force.

Encore faut-il que le jeune patient ne recrache pas ce qu'il vient d'ingérer. « Je me souviens d'une nuit où j'ai tout essayé, jusqu'à le gaver sans succès. J'ai cherché des astuces le lendemain matin mais je n'ai trouvé que des façons de duper l'enfant tandis que mon pédiatre n'avait pas d'autres solutions à me proposer que de mentir », raconte Alexandra Laroche-Chaïb, fondatrice de Docteur Sirop. Comme elle ne trouvait aucune réponse lui convenant, elle a imaginé sa propre solution et s'est associée les compétences commerciales et marketing de Nicolas Roger.

La solution : un coffret et une application pour transformer l'enfant en agent secret

Après quatre ans de R&D, ils lancent Docteur Sirop en janvier 2024. « Nous avons travaillé avec des pharmaciens, des pédiatres et une pédo-psychiatre pour éviter le risque de dépendance et nous assurer de sécuriser la posologie. » En partant du constat que le principe de se soigner reste abstrait pour l'enfant et que ce dernier se montre plus intéressé par le jeu, ils ont imaginé un moyen de détourner son attention.

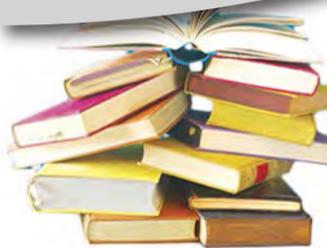
Avec "Docteur Sirop t'aide à prendre tes médicaments", le jeune malade entre dans la peau d'un agent secret qui part en mission contre les microbes. Le parent devient agent de liaison et les médicaments, positionnés dans un support adapté, des potions magiques, des super pouvoirs ou des fusées anti-microbes. « La mission a une durée définie avec des gommettes à apposer à chaque prise pour assurer le suivi et ne pas poursuivre au-delà de la durée fixée par le médecin. »

Pour répondre aux demandes, la startup a complété son offre d'une partie digitale facultative et personnalisable où l'en-

fant rencontre le Docteur Sirop en visio pour découvrir sa mission. « Le parent gère les appels de l'enfant. Il peut y en avoir un au début, un au milieu si l'enfant perd en motivation à se soigner et un à la fin pour le féliciter. Il obtient même un diplôme final pour le récompenser. » Au fur et à mesure, l'enfant découvre aussi le fonctionnement de son anatomie et comment le médicament agit sur son corps.

Destinée aux maladies ponctuelles, Docteur Sirop, dont les contenus ont été élaborés et rédigés avec un pédiatre et une pédopsychiatre, a prévu une recharge qui change d'univers. « Ensuite, normalement, il n'y a plus besoin puisque l'enfant a adopté les bonnes pratiques. » La startup s'adresse aux pharmaciens désireux d'innover et à leurs fournisseurs mais a récemment signé un contrat avec quelques grandes enseignes spécialisées. En parallèle, elle développe deux nouveaux produits. "Docteur Sirop t'aide à faire dodo" avec une série de rituels pour sécuriser et rassurer l'enfant pour qu'il ne se relève pas sera disponible à la rentrée tandis que "Docteur Sirop t'accompagne à l'hôpital" est en cours d'élaboration.

Maddyness



Le Piège américain

Prix littéraire des Droits de l'Homme

Dans «Le Piège américain», Frédéric Pierucci raconte avec le journaliste de «l'Obs» Matthieu Aron comment il a servi d'otage dans la « guerre du droit » menée par les Etats-Unis contre les grandes entreprises européennes.

FRÉDÉRIC PIERUCCI
avec Matthieu Aron

LE PIÈGE AMÉRICAIN

L'OTAGE DE LA PLUS GRANDE
ENTREPRISE DE DÉSTABILISATION
ÉCONOMIQUE TÉMOIGNE

PRIX LITTÉRAIRE
NOUVEAUX
DROITS DE L'HOMME 2019

JCLattès

C'est l'histoire d'un homme qui avait tout. Une belle carrière, une femme et quatre beaux enfants, un brillant avenir. Cette histoire, c'est celle de Frédéric Pierucci, qu'il a raconté dans un livre intitulé « le Piège Américain » et écrit avec le journaliste de « l'Obs » Matthieu Aron (Ed. JC Lattès). Le livre a reçu ce lundi 16 décembre le prix littéraire des Droits de l'homme.

La vie de Frédéric Pierucci s'est brisée le 14 avril 2013, à sa descente d'avion à New York. La nuit suivante, ainsi que les 365 suivantes, Frédéric Pierucci, alors haut cadre chez Alstom, les a passées en cellule, revêtu de l'uniforme kaki de la prison de haute sécurité de Wyatt, dans le Rhode Island. Allongé sur sa paillasse, tellement étroite (50 centimètres de large) qu'il lui faut arrimer matelas, couverture et draps avec de gros nœuds pour éviter les chutes, il a eu le temps de ressasser, encore et encore, pour comprendre comment ce piège maléfique s'était refermé sur lui.

Quelques semaines plus tôt, en compagnie de Patrick Kron, le PDG d'Alstom, Frédéric Pierucci, directeur monde de la division chaudière (4 000 salariés, 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires), grignotait encore des petits fours lors d'une réception

somptueuse donnée au Marina Bay Sands, le restaurant le plus couru de Singapour. Il n'ignorait pas que son entreprise était la cible de plusieurs enquêtes à travers le monde pour des faits de corruption. Mais il était loin d'imaginer qu'il en serait la prin-

cipale, et quasiment la seule, victime...

Une justice où tout a un prix

«Le Piège américain» : c'est ainsi qu'il a titré son témoignage, écrit avec l'aide de notre journa-

liste Matthieu Aron (1). Le récit est haletant, mêlant scènes de vie et enquête de fond sur les arcanes du FCPA (la loi anticorruption) et sur la vente d'Alstom à General Electric en 2015. L'occasion d'une galerie de portraits hors norme, comme ceux de Jacky, figure légendaire du grand banditisme, rare survivant de la French Connection, qui le prend sous son aile en prison ; de Chuck, ancien Hells Angel imbattable aux échecs ; de Muay Thai et d'« Hollywood », mercenaires slovaque et allemand ; ou de Madame Watson, 1,50 mètre et une énergie débordante, professeure pour les prisonniers.

On y découvre aussi, avec effarement, les rouages de la justice américaine, où tout se négocie, où tout a un prix. Pour l'avoir ignoré, Frédéric Pierucci, finalement licencié d'Alstom après avoir plaidé coupable, a passé vingt-cinq mois dans les geôles américaines. Sans qu'aucun des grands responsables de son entreprise, démantelée après le paiement d'une amende astronomique de 772 millions de dollars, ne soit jamais inquiété.

La chose la plus importante de Howard Marks (Auteur)

Un bon sens hors du commun pour investisseurs éclairés

«**C'**est une chose rare qu'un livre utile.» Warren Buffett à propos de "La chose la plus importante"

La chose la plus importante est un condensé des fameux mémos de Howard Marks qu'il envoie régulièrement à ses clients sur sa vision des marchés financiers. Pour la première fois réunis en un seul volume, l'ouvrage met ainsi sa philosophie d'investissement, développée tout au long de sa carrière d'investisseur, à la portée de tous. Dans cette édition, les sages conseils de Howard Marks sont enrichis des commentaires, des explications et des contrepoints de quatre investisseurs renommés : Christo-

ph C. Davis (Davis Funds), Joël Greenblatt (Gotham Capital), Paul Johnson (Nicusa Capital) et Seth A. Klarman (Baupost Group).

Ces experts explicitent des concepts comme "la pensée au second degré," la relation prix/valeur, l'opportunisme patient et l'investissement défensif. L'auteur apporte également ses propres annotations, comme un développement aux thèmes et problèmes initiaux abordés dans son livre. Un nouveau chapitre aborde l'importance des attentes raisonnables.

La préface de Bruce C. Greenwald, qualifié de "gourou des gourous de Wall Street" par le New York Times, aborde des sujets tels que l'investissement dans la valeur, la productivité et

l'économie de l'information.

ECO TIMES

Quotidien Algérien de l'Économie

Édité par SARL SALYA.COM, au capital

social de 1.000.000,00 DA

Agrément n° : 63/20

ISSN : 2716-8476

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Lyazid KHABER

Mobile : 0661.23.86.86

E-mail : d.publication@ecotimesdz.com

REDACTION

E-mail : redaction@ecotimesdz.com

Introduction à l'économie européenne, de Jean-Christophe de Fraigne (Auteur)

Les grands enjeux de la construction européenne

Cet ouvrage offre une analyse pluridisciplinaire de la dynamique d'intégration économique européenne qui met en évidence les grands enjeux économiques de la construction européenne. Il utilise des concepts économiques élémentaires, mais prend également en compte des éléments historiques, institutionnels et géopolitiques indispensables à la compréhension des phénomènes complexes qui affectent l'économie de l'Union européenne. Il passe en revue le développement des principales politiques économiques de l'Union européenne : union économique et monétaire, politique commerciale, politique industrielle, politique de la concurrence, politique de la recherche, politique de cohésion et élargissements. De nombreux exemples et études de cas précis sont développés de manière pédagogique de façon à per-

mettre au lecteur de mieux comprendre les nuances du fonctionnement économique de l'Union européenne et de son marché unique. Cette analyse critique de la construction européenne du début du 20e siècle à nos jours facilite la mise en perspective et l'analyse prospective dynamique de l'économie européenne. Cet ouvrage d'introduction est destiné à tous ceux qui veulent saisir les enjeux de l'économie de l'Union européenne et qui disposent de notions élémentaires d'économie, qu'ils soient étudiants de différentes disciplines ou praticiens issus des institutions publiques, des ONG ou du monde de l'entreprise. Jean-Christophe De Fraigne est professeur en économie internationale à l'Institut d'Études Européennes de l'Université St-Louis Bruxelles et professeur invité à la Louvain School of Management et à l'Université du Zhejiang. Il travaille sur l'économie de

l'Union européenne, la mondialisation économique et les processus d'intégration régionale en Europe et en Asie, sur l'économie chinoise et sur les relations entre l'Europe et les grandes économies émergentes. Il a été expert évaluateur auprès de la Commission européenne pour les programmes-cadres de recherche et a également effectué des études sur l'intégration et les politiques européennes pour des think-tanks, des institutions Internationales et des ONG. Patricia Nouveau est enseignante dans le département «commerce extérieur» de l'école de commerce EPHEC à Bruxelles. Elle y est responsable du programme EU Affairs et donne cours d'économie internationale et européenne et d'introduction aux marchés émergents. Elle a été consultante en affaires publiques européennes et a travaillé pour la Commission européenne. Elle a également enseigné à l'Université du Peuple à Pékin.

DIRECTION

E-mail : administration@ecotimesdz.com

SERVICE COMMERCIAL & PUBLICITE

E-mail : sce.publicite@ecotimesdz.com

PUBLICITE

«Pour votre Publicité s'adresser à :

l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -Alger.

Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 /

020.05.13.77

E-mail : agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION

Société d'impression d'Alger (SIA)

Zone industrielle -Alia Bab Ezzouar -

Alger

DISTRIBUTION

Media distribution

Quotidien édité par la SARL

Salya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Maison de la Presse Tahar

Djaout, B n° 16 - 01, Rue Bachir

Attar - Place du 1er mai - Alger

RC : 16/00-1043189 B16 / NIF

: 001616104318909 / NIS : 0

016 1621 02067 56 / N° d'article :

16214101662 / RIB : 038 01602

0011419001 24 / Salam Bank

Agence de Bab Ezzouar - Alger

Email : salyacomdz@gmail.com

/ Site Web : www.salya-dz.com

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'hydraulique

Direction des ressources en eau de la wilaya de M'sila

NIF :410006000028036

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° : 14/2024

En application de l'article 39 de la loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 44 du décret présidentiel 15/247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La Direction des ressources en eau de la wilaya de M'sila lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales en vue de réaliser Le :

L'opération: Réalisation, équipement, électrification et raccordement de 6000 ml de forages à travers seize (16) communes (w. M'sila).

Lot 01: Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a M'sila F 01 -24	Lot 11 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Ain Fares
Lot 02: Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a M'sila F 02 -24	Lot 12 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Sidi M'hamed
Lot 03: Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a M'sila F 03 -24	Lot 13 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Bir Fodda
Lot 04: Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Tamsa	Lot 14 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Belaiba
Lot 05: Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Oultem	Lot 15 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Beni Ilmane F 01 -24
Lot 06: Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Bouti Sayeh	Lot 16 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Beni Ilmane F 02 -24
Lot 07: Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Mohamed Boudiaf	Lot 17 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Ouled Derradj
Lot 08: Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Ben Srouf	Lot 18 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Berhoum F 01 -24
Lot 09 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a El Houamed	Lot 19 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Berhoum F 02 -24
Lot 10 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Magra	Lot 20 : Réalisation,équipement et raccordement d'un forage a Bou Saada

Ne peuvent soumissionner à cet appel d'offres que Les entreprises ou les groupements d'entreprises intéressées qui remplissent les conditions suivantes :

- Première Condition C1 :

✓ Qualification et de classification professionnelle des entreprises dans le domaine Hydraulique activité principale en cours de validité catégorie trois (03)et plus , code des forages 303.34 , et code équipement des forages 709. 34.

- Deuxième Condition C2 :

Avoir réalisé au moins un projet similaire de la même nature des travaux (réalisation d'un forage) durant les 10 dernières années, y compris l'année en cours de la date de dépôt, justifier par des attestations de bonne exécution livrées par le maître d'ouvrage numérotées, datées, contiennent la consistance des travaux, le Montant, Délai d'exécution, la date de réception définitive.

✓ En cas de groupement des entreprises: les membres de groupement doivent satisfaire tous les conditions.

N.B : Si l'une des conditions mentionnées ci-dessus n'est pas satisfaite par le soumissionnaire, son offre sera considérée comme non éligible et sera donc écartée.

Les entreprises ou les groupements d'entreprises Peuvent retirer le cahier de charge de:

La Direction des ressources en eau de la wilaya de M'sila, Cité administrative N°02

Les dossiers des candidatures, offres techniques et financières doivent être obligatoirement accompagnée des pièces réglementaires mentionnées dans l'article 07 du cahier des charges conformément aux dispositions de l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementations du marché public et des délégations de service public.

Les offres doivent être déposées à : La Direction des ressources en eau de la wilaya de M'sila, Cité administrative N° (02) Sud Université Mohamed Boudiaf M'sila (BUREAU DES MARCHES).

La durée de préparation des offres est fixée de 15 jours à partir de la date de sa première parution dans le BOMOP ou la presse.

Le dépôt des offres se fera le dernier jour du délai de préparation des offres à partir de 08.00 h jusqu'à 13.30h, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal. la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention "dossier de candidature, offre technique et offre financière" selon le cas. Les trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
avec exigence de capacités minimales N° : 14/2024

L'opération: Réalisation, équipement, électrification et raccordement de 6000 ml de forages à travers seize (16) communes (w. M'sila).

Lot
« Soumission à ne pas ouvrir que la commission d'ouverture et évaluation des offres»

L'ouverture des plis technique et financiers se fera en séance publique au siège de la direction de l'hydraulique de M'sila le dernier jour de la durée de préparation des offres à 14.00h. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal. L'ouverture sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée 3 mois + la durée de préparation des offres cette annonce est considéré comme une invitation aux soumissionnaire pour assister à la séance d'ouverture des plis.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE
DE BIR MOURAD RAIS
COMMUNE DE BIR MOURAD RAIS
N° 62 /ST/2024

MISE EN DEMEURE
N° 01

Objet: A/S rythme des travaux lent.

Projet: Travaux de rénovation des réseaux d'assainissement dans divers quartiers de la commune de Bir Mourad Rais en (05) lots séparés :

Lot n°02 : rénovation des réseaux d'assainissement rue khoudjet el djeld , commune de Bir Mourad Rais

Service contractant : Commune de Bir Mourad Rais

Partenaire contractant : EURL SAIHAH AHMED

En application de l'arrêté ministériel du 28 Mars 2011 fixant les mentions à porter dans la mise en demeure et les délais de sa publication.

Le président de l'assemblée populaire communale de Bir Mourad Rais met en demeure l'entreprise EURL SAIHAH AHMED dont le siège sis à oued fedda centre chef , titulaire d'un marché N°27 /2023 . du 07/09/2020 , et d'un ODS de commencement des travaux N°25/S.T/2024 du 06/05/2024 , portant : rénovation des réseaux d'assainissement rue khoudjet el djeld , commune de Bir Mourad Rais

- Cette première mise demeure est donnée à l'entreprise EURL SAIHAH AHMED en raison de :
- suit à la lenteur d'avancement des travaux

Un délai de 48 heure est accordé à l'entreprise pour élever le rythme d'avancement des travaux et nettoyage de chantier.

Passé ce délai des mesures réglementaires strictes seront prise à l'encontre de l'entreprise.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE DJELFA
DAIRA DE HASSI BAHBAH
COMMUNE HASSI ELEUCH
NIF 098417165149025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65-82 du décret présidentiel N°15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public

Le président de l'assemblée communale de la commune de HASSI ELEUCH

Informe les entreprises ayant soumissionnés à l'avis d'appel d'offre publié dans les quotidiens nationaux suivantes:

- Aikhbar alsabah Le 14/05/2024 en langue arabe
- ECO TIMES Le 14/05/2024 en langue française

D'après le p.v de la commission d'analyse d'offre N° : 09 au : 20/05/2024 des opérations suivantes:

Réalisation d'une chateaux d'eau de 1000m3 avec raccordement aux canaux

L'attribution provisoire du consultation a été effectuée comme suit :

Nom du projet	Entreprise Retenue	NIF	Montant	Délai	Point de L'offre	Observation
Réalisation d'une chateaux d'eau de 1000m3 avec raccordement aux canaux	تجمع العطارى بجمان رددان عطية	170117040049612101700	44.964.063.13	10 MOIS	140	Moins d'attente

En application de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public, les soumissionnaires non retenue peuvent introduire leurs recours à la commission des marchés publics et ce dans les 10 jours qui suivent la date de la première publication dans les quotidiens nationaux cites ci-haut et au bulletin officiel des marche de l'opérateur public (bomop)



Salya.com
COMMUNICATION EDITION & PUBLICITÉ



WWW.SALYA-DZ.COM

**AVEC NOUS
VOUS ÊTES
LES
MEILLEURS**

*Notre art
Votre chef-d'œuvre*

**NOTRE MÉTIER : FAIRE DE
VOTRE PARTICIPATION AUX
FOIRES & EXPOSITIONS, UNE
GRANDE RÉUSSITE**

Nous nous occupons de :

- La Fabrication de stand pour foires et expositions ;
- L'Aménagement de stands sur mesure, location de mobilier, montage et installation ;
- La Réalisation de vos différents supports de communication (print, virtuels, audio-visuel) ;
- Relations presse et publicité ;

**POUR NOUS CONTACTER ET DEMANDER UN DEVIS
APPELEZ SIMPLEMENT LE 0661.23.86.86**

EMAIL : SALYACODZ@GMAIL.COM